

Septembre 2015

Bulletin municipal

Forum des Associations - p20

Rentrée des classes - p22

Nouveaux ateliers périscolaires - p 37

Taluyers

infos



Commissions



Associations



Copamo



Village

Sommaire

Edito et Conseils municipaux

3 - L'édito du Maire
5 - Conseils municipaux

Commissions 14

Associations 26

Copamo 40

Taluyers tout simplement 45

A NE PAS MANQUER

**Rendez-vous pour petits et grands
à la descente du Père Noël**

**Vendredi 18 décembre 2015
à 18 h 30 devant la mairie**

**Pour les grands, du vin chaud pour se réchauffer,
pour les petits, des crêpes et des friandises
pour se régaler offerts par la Mairie.
On vous attend nombreux**



ÉLECTIONS RÉGIONALES

**dimanches 6
et 13 décembre 2015**

*Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous
avez jusqu'au 30 septembre 2015.*



Direction de la Publication
Pascal Outrebon

Responsable de la Rédaction
Sylvie Roman Clavelloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture
la Commission Animation et Communication,
les bénévoles correcteurs et Céline

Création
FBW Impressions 69440 TALUYERS

Impression
Courand et associés 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

*Prochain numéro à paraître en Janvier 2016
Transmission de vos articles en Décembre 2015.*



Mes chers concitoyens,

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée où petits et grands vont reprendre leur rythme, après un été propice au repos, à la réflexion, aux rencontres, à la découverte et parfois aux prises de décisions et bonnes résolutions.

Cet été, contrairement au précédent, fut trop caniculaire et l'on voit bien là l'impact qu'un réchauffement climatique progressif pourra avoir sur nos organismes, sur la végétation, sur la pollution et sur les grands équilibres de notre planète.

Il est grand temps que nos dirigeants s'accordent au niveau mondial, et les plus grands pollueurs en premier, pour prendre des résolutions communes d'ampleur qui permettent au moins de freiner ce réchauffement.

La nature humaine est d'être fixée sur le court terme et de penser que le pire est pour demain.

Nous nous détournons volontiers de ce qui nous rend anxieux. Nous savons tous que ce réchauffement est dangereux mais nous ne le ressentons pas comme tel ; c'est pourtant le plus grand problème du siècle et le temps va bientôt nous manquer.

Taluyers a connu cet été un incendie d'ampleur dans les landes au sud de la RD 342. Le Rhône a été l'un des départements le plus marqué par la sécheresse et les départs d'incendie ont été plus fréquents que jamais.

Quelques demeures ont été menacées de part et d'autre de la départementale et de nombreuses casernes de sapeurs-pompiers ont dû être largement appelées à la rescousse pour étouffer ce sinistre.

Nous devons peut-être désormais davantage prendre en compte ce risque dans nos actions de préventions sur notre territoire avec les pompiers, les agriculteurs et les résidents.

Comme chaque année cette période estivale a été mise à profit pour ajuster, rénover nos structures, notamment par la réalisation d'un parking privatif vers les écoles pour les enseignants et les agents de la collectivité ainsi que par l'adaptation du parking Grand Bois pour une utilisation en continu tout au long de l'année.

De nombreux travaux de peinture ont été réalisés aux écoles avec l'aide de jeunes Talusiens recrutés dans le cadre habituel des jobs d'été.

A ce jour, nous attendons la décision éventuelle d'une ouverture de classe en primaire (elle doit tomber à la rentrée scolaire). Nous avons étudié les solutions qui permettent l'adaptation la plus rapide à ce cas de figure. La collectivité consent, depuis plusieurs années,

de fréquents efforts financiers pour adapter au mieux nos infrastructures d'accueil scolaires, périscolaires, de restauration, sportives, associatives et nos équipes d'encadrement.

Nous espérons que ces actions menées en faveur de la vie scolaire et périscolaire des enfants de Taluyers sont clairement mesurées.

Elles se font sans augmentation de la fiscalité locale et malgré la baisse de dotations de l'Etat et c'est donc là un équilibre constant à trouver où chaque économie, chaque négociation, chaque mise en concurrence se veut de plus en plus fine.

Après deux années de travail et d'adaptation aux contraintes législatives, après deux réunions publiques, notre nouveau Plan Local d'Urbanisme a été arrêté en ce mois de juillet par l'équipe municipale. Le document complet est parti aux administrations pour avis et il sera soumis à enquête publique au début de l'automne.

La Commune va devenir propriétaire du Cuvier Adam et Eve, don de l'association Talusatis ; après une phase de mise aux normes obligatoire et assez longue, ce bâtiment sera dédié aux associations sous un mode réglementaire à définir.

A l'heure où l'on voudrait dissoudre les communes dans de vastes ensembles administratifs distants du concitoyen, nous résistons, comme la plupart des Maires, bien conscients que la proximité, la connaissance du terrain, la réactivité sont notre force.

Nous sommes convaincus de la nécessité de la coopération intercommunale, mais elle doit rester un outil au service des communes et non l'instrument de leur extinction.

Dans ces temps où les Citoyens doutent, où le recul démocratique est plus qu'inquiétant, la Commune, ses élus, son Maire doivent, plus que jamais, rester l'échelon de proximité, de solidarité et de citoyenneté...

La France a besoin de ses communes pour réussir.. !

Bonne rentrée à tous.

Le Maire,
Pascal OUTREBON



■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 27 Avril 2015

Souscription du marché de conception et d'impression du bulletin municipal « Taluyers Infos »

« Taluyers Infos » est le bulletin municipal imprimé à 1 200 exemplaires et qui paraît au rythme de 3 parutions par an.

Le marché arrivant à son terme, une nouvelle consultation a été lancée en distinguant la partie conception et mise en page (lot 1) avec la partie impression (lot 2).

Les offres ont été analysées selon les critères fixés au règlement de consultation à savoir :

Prix : 60 %

Délais de réalisation : 40 %.

Il ressort de l'analyse effectuée que les offres économiquement les plus avantageuses par lot sont les suivantes :

Lot 1 - Conception et mise en page

Offres reçues	Candidat retenu	Adresse	Montant offre de base € HT
7	FBW	ZI les Platières, 260 rue Frédéric Monin 69440 Mornant	44 pages : 1 012,00 € HT 48 pages : 1 104,00 € HT 52 pages : 1 196,00 € HT

Lot 2 - Impression

Offres reçues	Candidat retenu	Adresse	Montant offre de base € HT
6	Imprimerie COURANT	82 Route de Crémieu, 38230 Tignieu-Jamezieu	44 pages : 1 790,00 € HT 48 pages : 1 830,00 € HT 52 pages : 1 940,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE les deux lots du marché de conception et d'impression du bulletin municipal « Taluyers Infos », tel qu'indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces afférentes à ces marchés.

Subventions aux associations

Au regard des demandes formulées pour l'année 2015 et compte tenu des conventions passées avec les associations prévoyant le versement à la commune d'un loyer pour l'occupation des locaux municipaux, Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

Offres reçues	Subvention nette	Loyer	Subvention versée
AMICALE BOULES (subvention exceptionnelle)	0 €	0 €	1 000 €
AMICALE BOULES	0 €	263 €	263 €
ECOLE DE MUSIQUE	3 530 €	5 048 €	8 578 €
TAL'LAFORME	0 €	3 130 €	3 130 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE aux associations les subventions comme précédemment indiqué;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2015.

Vente du local de l'ancienne agence postale communale

Depuis le 9 février 2015, la nouvelle agence postale communale de Taluyers est opérationnelle dans ses nouveaux locaux.

Lors de sa séance du 16 mars 2015, le Conseil Municipal a prononcé le déclassement et la désaffectation de l'ancien local, sis 24 Place de la Bascule.

Le service des Domaines a été sollicité et a ré-estimé la valeur du bien à 9 200 € dans un avis en date du 30 mars 2015.

Il est proposé la cession du local de l'ancienne agence postale communale à Monsieur Yves DAURAT, domicilié 95, chemin du Mont à Orléans pour un montant de 9 000 €, tel qu'initialement évalué et indiqué au preneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compromis de vente à intervenir avec M. Yves DAURAT relatif au local de l'ancienne agence postale communale.

Don du local " Cuvier Adam et Eve "

TALUSATIS, association ayant pour objet la promotion de la culture et du patrimoine local, est propriétaire d'un local dénommé « Cuvier Adam et Eve », situé Place de l'Eglise à Taluyers, qui abrite le musée de la vigne et du vin.

L'association est en cours de liquidation et par courrier en date du 24 février 2015, celle-ci a souhaité faire don de ce local à la commune de Taluyers en l'assortissant des charges suivantes : le bien sera conservé comme un lieu à vocation culturelle.

Ledit immeuble a été évalué à la somme de 185 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le don du local « Cuvier Adam et Eve », par l'association TALUSATIS, assorti de charges.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout avant contrat, tout acte authentique relatif au dossier y afférent.

Guy DANIEL indique que la commission départementale de sécurité a indiqué qu'en l'état actuel, elle émettrait un avis défavorable lors d'une visite de sécurité. La Mairie avait informé l'association de ces éléments et celle-ci a réalisé une étude de mise aux normes. Dès que la commune sera propriétaire, un audit sera fait, avec un échéancier de travaux.

Madame Séverine SICHE-CHOL demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser les salles existantes telles que celles situées route de Berthoud (Maison des Associations, Salle d'Animation).

Monsieur le Maire indique que dans le cas présent, ce bâtiment en centre-village sera utile et représente un patrimoine local. C'est un lieu de rencontre et de vie au centre du village. Un travail sera fait avec les associations pour identifier les utilisations potentielles de ce local.

Tirage au sort des jurys d'Assises

6 personnes tirées au sort : Nathalie MONTBEL, Violaine FRADIN, Fabienne ROTA, Stéphanie PEYRACHE, Amandine BROGNIARD, Juliette LOUSTE.

Décisions prises sur délégation

Le marché relatif à la création d'un parking pour les enseignants du groupe scolaire a été attribué à l'entreprise CARLE TP – 521, route des Fontaines 69440 TALUYERS pour un montant de 3 485,50 € HT.

Le marché relatif à l'automatisation du portail d'accès au parking des enseignants du groupe scolaire a été attribué à l'entreprise ERMA FERMETURES – 12, rue de Serrières 69540 IRIGNY pour un montant de 4 827,00 € HT.

Le marché relatif à la fabrication et pose d'une couverture en tôles-bardage du local des boules a été attribué à l'entreprise GRILLON – 164, route du Pontet 69530 ORLIENAS pour un montant de 3 513,00 € HT.

Le marché relatif à l'acquisition d'un copieur en mairie et à la maintenance de 4 copieurs a été attribué à l'entreprise AVENIR BUREAUTIQUE – 6, rue Agricole Perdiguier 42100 SAINT-ETIENNE pour un montant de 4 165,00 € HT pour le nouveau copieur et un prix de maintenance, à la copie, de 0,0039 € HT pour le nouveau copieur et 0,0055 € HT pour les anciens copieurs.

Le marché relatif à l'acquisition d'une chaudière de 93 à 200 kw pour le groupe scolaire a été attribué à l'entreprise BAROU – 10 rue Sainte Barbe 69110 SAINTE FOY LES LYON pour un montant de 19 800,00 € HT.

Le marché relatif au réaménagement d'un parking enherbé a été attribué à l'entreprise SONATRA TP – 10 rue Berlioz 38200 VIENNE, pour un montant de 18 152,00 € HT pour le marché de base et 802,00 € HT pour les options retenues.

• Séverine SICHE-CHOL

Demande quelle a été la commune retenue pour le lieu du siège du nouveau club de football issu de la fusion entre l'USTLMO et Mornant.

Monsieur le Maire indique que le siège du club restera à Taluyers.

• Guy DANIEL

Un certain nombre de travaux ont été effectués :

- Le défibrillateur a été déplacé vers la Maison des Associations,

- Les luminaires de la classe à mezzanine ont été changés,

- L'aménagement du local commercial n°3 est terminé,

- Un local de ménage a été créé dans la Salle d'Animation,

- Deux poteaux d'incendie sont remplacés rue de la Besace et aux Tuileries.

• Marc MIOTTO

Orange et TDF ont pris contact avec la Mairie pour évoquer leur souhait d'installer une antenne relais de téléphonie pour améliorer le réseau. La proposition évoquée, sous réserve d'avoir des études par rapport aux émissions, se situerait soit dans la zone d'activité, soit au stade de foot près d'un mât d'éclairage, le château d'eau étant saturé.

Un rendez-vous a été pris avec la COPAMO pour évoquer les inquiétudes des entrepreneurs de la Zone de la Ronze car certains souhaitent se développer et ne peuvent pas le faire.

L'acte notarié de transfert de la rue des Pépinières ayant été effectué, une note devra être adressée aux riverains pour les informer du nouveau sens de circulation et des aménagements de sécurité qui seront réalisés pour le carrefour avec la rue de la Bénichonnière.

• Odile BRACHET

La commission école prépare la rentrée et un premier bilan sur ce qui s'est passé pendant l'année a été fait :

- Pour les rythmes scolaires, 181 places en activités ont été occupées dont 59 par des maternelles et 122 par des élémentaires. Au final, 131 enfants sont concernés car 28 font deux activités, 8 en font trois et 1 en fait quatre.

Passeports ETAPE (aide de la Mairie aux familles qui s'inscrivent aux activités) : 124 demandes effectuées et 8 152 € versés aux familles ayant déposé un dossier.

Dans le cadre du calendrier de préparation de la rentrée :

- Un questionnaire relatif aux rythmes scolaires a été distribué aux parents et aux enfants,

- Une rencontre avec les associations est prévue le mardi 28 avril,

- Une rencontre avec les enseignants le 5 mai,

- Une réunion avec les parents est programmée le jeudi 28 mai à 19h,

- La permanence d'inscription cantine et garderie est programmée le jeudi 11 juin à 19h00.



Une réflexion est menée pour l'installation éventuelle de jeux en bois pour les enfants aux jardins Pie X et d'autres jeux devant les écoles pour une tranche d'âge plus élevée que ceux déjà présents.

- Les effectifs prévisionnels de l'année prochaine sont de 105 élèves en maternelle et 166 élèves en élémentaire.

■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 1 Juin 2015

Subvention complémentaire à l'association « Talus'arts »

Talus'arts est une association qui organise des cours de dessin et de peinture à destination des enfants et des adultes. Déduction faite du loyer versé à la commune, l'association a bénéficié d'une subvention de 1 000 € lors du conseil municipal du 16 mars 2015.

Une manifestation appelée Festiv'arts a été organisée à la salle d'animation le 30 mai 2015 avec une exposition de peinture, des ateliers pour les enfants et une soirée dansante.

Par conséquent, il est proposé d'octroyer une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association Talus'arts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
- ATTRIBUE à l'association Talus'arts une subvention complémentaire de 1 000 € pour l'organisation de Festiv'arts.

Temps d'Activités Périscolaires - Mise à jour de la convention avec les associations

Lors de la séance du 7 juillet 2014, et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal a approuvé la convention type de partenariat entre les associations et les structures locales pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Celle-ci prévoit que les parents des enfants qui participent aux activités règlent directement le coût de la prestation auprès de l'association.

Les conditions de l'intervention de l'association sont précisées dans la convention (Nature de l'activité, durée hebdomadaire, lieu d'intervention, etc...).

La partie relative aux responsabilités de l'association a été étoffée et l'association doit fournir à la mairie le listing complet des enfants au plus tard le 7 septembre 2015.

Mme Odile BRACHET présente les activités qui seront proposées l'année prochaine avec une recherche d'équilibre entre les différentes tranches d'âge. Le personnel du périscolaire va s'inscrire dans cette démarche en proposant des activités de travaux manuels sur une tranche d'une heure.

M. Jean-Pierre MARCONNET souhaiterait que la convention mentionne explicitement que les associations

apportent la preuve à la mairie que le casier judiciaire des intervenants est vierge.

M. le Maire approuve cette disposition qui sera rajoutée à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour de la convention avec les associations dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du service périscolaire

Depuis le 1er septembre 2014, le service périscolaire a été municipalisé et lors du conseil municipal du 7 juillet 2014, le règlement du service était approuvé.

Le service de restauration scolaire disposait également de son propre règlement qui était régulièrement amendé et mis à jour.

Dans un souci d'efficacité et de lisibilité pour les familles, il a été décidé de réaliser un règlement commun aux deux services avec, entre autre, une harmonisation des tranches du quotient familial pour déterminer le prix du service.

Prix du repas pour le restaurant scolaire :

Quotient Familial	QF < à 650	Entre 650 et 1220	> à 1220
Tarifs 2015 / 2016	3 €	4,20 €	4,80 €

Pour le service périscolaire :

Quotient Familial	QF < à 650	Entre 650 et 1220	> à 1220
De 15h45 à 16h30	0,8 €	0,9 €	1 €
La ½ heure à compter de 7h30 et à compter de 16h30	1,35 €	1,55 €	1,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du service périscolaire tel qu'annexé, à compter du 1er septembre 2015.

Reprise des missions d'Autorisation des Droits du Sol (ADS) - convention avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais

La Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT 69) était organisée en un pôle central et en 4 antennes (Villefranche Beaujolais, Sud et Est Lyonnais, Haut Beaujolais et Ouest Lyonnais) dont une des missions était l'instruction des Autorisations des Droits du Sol (ADS), pour le compte des collectivités compétentes. Les communes des syndicats SOL et SIMOLY (sauf celles de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais) dépendent de l'Antenne Ouest Lyonnais.

Le Préfet du Rhône, dans un courrier en date du 23 avril 2014, a informé les collectivités locales des perspectives d'arrêt, dans le cadre du projet de loi ALUR, des missions d'instructions des demandes ADS par les services de l'Etat, et ce au 1er septembre 2014.

Les élus de l'Ouest Lyonnais ont souhaité confier ces missions d'instruction au Syndicat de l'Ouest Lyonnais qui a donc créé un service spécifique. Le SOL instruit donc, depuis le 15 octobre 2014, pour le compte des 41 communes des Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais. Une convention entre le SOL et chaque commune bénéficiant du service ADS du SOL doit être établie afin de décrire tout le processus d'instruction du droit des sols, du dépôt en mairie jusqu'à l'archivage de l'autorisation d'urbanisme. Elle précise notamment la répartition des missions entre la commune et le service ADS du SOL.

Il est proposé au conseil municipal l'approbation de la convention à conclure entre la commune de Taluyers et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Au regard du projet de convention transmis par le SOL, l'article 2 est modifié et indique que la commune garde l'instruction des déclarations préalables de divisions complexes.

Monsieur le Maire propose que seules les déclarations préalables de divisions simples soient instruites par le SOL, la mairie gardant les déclarations préalables complexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention à conclure entre la commune de Taluyers et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Décisions prises sur délégation

Marché de réaménagement du parking enherbé par l'entreprise SONOTRA TP, 10 rue Berlioz 38200 VIENNE pour un montant de 18 152,00 € HT pour le marché de base et 802,00 € HT pour les options.

Remplacement de tous les blocs de secours de la salle d'animation par l'entreprise CAVALLERA, 12 rue Ampère 69600 OULLINS pour un montant de 3 289,00 € HT.

Tour De Table

M. le Maire

Il est important que les élus soient présents aux différentes manifestations de la commune.

Une réunion des élus se déroulera lundi 8 juin aux écoles

afin de voir in-situ les possibilités d'évolution des locaux. Une commission générale autour du PLU se déroulera lundi 15 juin.

Pour le grand local commercial, les actions initiées par la municipalité depuis un an pour accueillir un nouveau commerce restent vaines. Deux porteurs de projet, professionnels de santé, se sont manifestés auprès de la mairie. Les deux projets sont exposés à l'assemblée qui, à l'unanimité, est favorable à l'installation d'un chirurgien-dentiste.

Odile BRACHET

Une réflexion est en cours pour accroître l'aide de la municipalité à la participation des familles aux activités liées aux nouveaux rythmes scolaires. Le projet consisterait à passer de deux taux d'aide, actuellement de 40% et 60% du coût de l'inscription, à trois taux de 50%, 60% et 70% selon les mêmes quotients familiaux que le restaurant scolaire et le périscolaire. 8 400 € ont été versés cette année, avec ce nouveau dispositif, l'aide passerait à environ 10 500 €.

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée dans une démarche qualitative par le biais d'un Projet Educatif Territorial qui permet, en contrepartie, d'obtenir une aide de l'Etat de 50 € par élève.

Loïc TAMISIER

La navette gratuite, mise à disposition par la municipalité, qui va à Mornant passe un vendredi sur deux. A partir du 12 juin, le départ se fera à compter de 9h15 avec un arrêt supplémentaire au retour devant l'école.

Guy DANIEL

Point sur les travaux en cours ou à venir :

- La réfection du mur du parking du Prieuré sera finie cette semaine
- La protection externe des vitraux de l'église se termine aujourd'hui
- La réfection de l'église suivra la réfection du mur du parking du Prieuré
- Une borne fontaine incongelable a été installée Place de la Bascule
- 12 blocs de secours ont été changés à la salle d'animation
- 3 poteaux d'incendie neufs ont été installés
- Les travaux d'enfouissement des réseaux et de changement d'éclairage rue de la Grange commenceront le 29 juin pour une durée de trois mois (23 poteaux bois et ciment vont disparaître).
- Le chemin des Tuileries fait l'objet d'une étude par le SYDER car il y a une absence d'éclairage sur environ 400 mètres et des écoliers l'utilisent jusqu'à l'arrêt de bus, ce qui est problématique en période hivernale.

Marc MIOTTO

Des petits aménagements sont prévus chemin de la Rosette et des Tuileries.

Un rendez-vous est prévu le 8 juin pour le réaménagement du parking enherbé. Celui des enseignants derrière la salle d'animation commencera la semaine prochaine.

Dans le cadre de l'ouverture de la rue des Pépinières, la rue de la Bénichonnière sera mise en sens unique à une date bien précise, en ayant pris le temps d'informer les riverains au préalable.



■ CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 6 Juillet 2015

Modification du tableau des effectifs

Suite au transfert de l'agence postale communale dans un nouveau local, il a été décidé d'accroître les horaires d'ouverture au mercredi matin, en plus des horaires habituels. L'agent titulaire du poste détient le grade d'adjoint administratif de 2ème classe à raison de 21 heures hebdomadaires. Il est proposé d'augmenter cette durée hebdomadaire à 24h15.

Le Comité Technique Paritaire réuni le 9 juin 2015 a émis un avis favorable à cette modification du temps de travail.

Dans le cadre de la municipalisation du service périscolaire, le Conseil Municipal, lors de la séance du 7 juillet 2014, a créé les postes nécessaires à l'exercice de ce service.

Trois emplois d'animateurs à temps non-complets créés et deux accroissements de temps de travail pour des agents déjà en poste. Un sixième poste d'animateur avait été créé comme emploi non permanent à temps incomplet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Au regard de l'évolution du service au cours de cette année scolaire et de la volonté de renforcer l'encadrement, il est proposé de pérenniser ce poste en créant l'emploi permanent correspondant : Adjoint d'animation de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 8h15.

L'augmentation des effectifs au restaurant scolaire et au service périscolaire rend nécessaire la création d'un poste d'adjoint d'animation afin d'améliorer le taux d'encadrement lors de la surveillance de cour pour la pause méridienne et l'entretien du restaurant scolaire d'une part et renforcer l'équipe d'animation sur le temps périscolaire de l'après-midi d'autre part. Il est proposé la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 13h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE la création des emplois permanents tels qu'indiqués ci-dessus et le tableau des effectifs qui en résulte

Mise en place de l'entretien professionnel annuel

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1er janvier 2015.

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs :

- Contribution à la réalisation des objectifs fixés l'année précédente
- Fiabilité et qualité du travail effectué
- Respect des délais et des échéances

Compétences professionnelles et techniques :

- Appliquer les directives données
- Respecter les normes et les procédures
- Autonomie
- Adaptabilité
- Rigueur
- Force de proposition
- Assiduité
- Ponctualité

Qualités relationnelles

- Respect des valeurs du service public
- Travail en équipe
- Relations avec la hiérarchie
- Relations avec les citoyens
- Relations avec les collègues
- Relations avec les élus

Capacité d'encadrement ou d'expertise ou le cas échéant capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

- Aptitude à apprendre et à progresser
- Capacité ou aptitude à décider

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet.

Le projet de PLU a été élaboré pour s'adapter à l'évolution du contexte législatif, avec des lois cadres telles que la loi SRU en 2000 (diversification des formes urbaines, développement de la mixité sociale, utilisation économe de l'espace), la loi Grenelle dont l'objectif est de réduire la production de gaz à effet de serre, protéger la biodiversité et restaurer les continuités écologiques et la loi ALUR de mars 2014 dont l'objectif est de lutter contre l'étalement urbain et réaffirmer les principes de densification avec un volet paysager.

En plus de ces lois imposées par l'Etat, une réglementation s'impose en cascade au PLU de Taluyers : le plan climat énergie, le SCOT de l'ouest lyonnais, le Schéma directeur de gestion des eaux et le PLH du Pays Mornantais.

Le SCOT fixe des objectifs en matière de protection des espaces naturels, des espaces agricoles, des corridors écologiques et insiste sur le concept de village densifié avec des formes d'habitats imposés pour Taluyers (habitats groupés, collectifs et pas d'étalement urbain). De 2016 à 2024, 123 logements maximum dont 36 logements sociaux pourront être construits, soit 4,9 hectares maximum ouverts à l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine.

Sept orientations d'Aménagement et de Programmation ont été identifiées dans le projet de PLU sur des zones peu denses mais qui présentent un enjeu d'aménagement.

Tout ceci est traduit par un plan de zonage et un règlement qui ont été présentés lors de la dernière réunion publique.

M. le Maire explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, le document doit être "arrêté" par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

1. Le rapport de Présentation

A travers le diagnostic, il rappelle les grands enjeux de la commune :

- Protéger les secteurs à forts enjeux environnementaux et leurs liaisons fonctionnelles (ZNIEFF, corridors écologiques),
- Protéger un réseau de haies bocagères, en particulier sur le secteur de Berthoud,
- Protéger le patrimoine paysager,
- Eviter la standardisation des paysages urbains et organiser une densification maîtrisée, en particulier sur le centre-bourg.

En matière démographique, il précise la dynamique jusqu'en 2006 puis à nouveau depuis 2009, avec un profil périurbain plutôt aisé mais avec des ménages de plus en plus hétérogènes (prédominance des familles avec enfants mais accroissement des ménages de petite taille), un vieillissement de la population à anticiper, un

taux de chômage faible, un accroissement de la part des cadres et une typologie de logements largement orientée sur la maison individuelle. D'où l'enjeu visant à poursuivre la diversification des formes d'habitats.

Pour les dynamiques urbaines, il convient de prendre en compte le double enjeu de restructuration du tissu urbain et de liaisons inter-quartiers d'une part, et de renforcement de la centralité du bourg d'autre part.

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Il vise à renforcer le centre-bourg en privilégiant un renouvellement urbain favorable à la vie du village et à la protection des richesses patrimoniales de la commune. Cette orientation est déclinée en 3 thématiques :

- Volet urbain : maîtriser le développement urbain en promouvant le renouvellement du centre-bourg (contenir le développement de la commune à l'enveloppe urbaine existante, réaffirmer l'intensité et l'identité urbaines du centre-bourg, poursuivre la diversification de l'habitat),

- Volet environnement, paysage et patrimoines : préserver les patrimoines qui font l'identité de la commune (assurer l'intégrité du réseau écologique communal et protéger les patrimoines paysagers et bâtis),

- Volet développement économique : soutenir une économie diversifiée et pourvoyeuse d'emplois (permettre le développement des activités économiques existantes, préserver les ressources agricoles et les possibilités d'évolution des exploitations et favoriser le développement touristique).

3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

C'est un schéma qui positionne, sur des secteurs à forts enjeux, des principes d'aménagement et qui s'impose aux demandes d'autorisation d'urbanisme, dans un rapport de compatibilité, et non de stricte conformité.

Six OAP dans le projet de la commune avec comme point commun de maîtriser et encadrer la densification, travailler sur des formes urbaines permettant de s'inscrire dans leur proche environnement, intégrer des espaces de respiration et de sociabilité et limiter les emprises de voiries et les accès sur RD.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123 1 et suivants, R 123 1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2012 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du Conseil Municipal du 24 février 2014 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le projet de PLU,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés



Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Tire le bilan de la concertation, prévue par la délibération prescrivant la révision du PLU, qui a revêtu la forme suivante :

Moyens d'informations utilisés :

- Affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU pendant toute la durée des études nécessaires,
- Articles dans le bulletin municipal (la délibération prescrivant la mise en révision du PLU et les modalités de concertation dans le Taluyers Infos de janvier 2013, les éléments de diagnostic dans le Taluyers Infos de septembre 2013, Synthèse du PADD dans le Taluyers Infos de mai 2014),
- Documents sur le site internet de la commune,
- Réunions publiques avec la population,
- Dossier complet disponible en mairie.

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : aucune observation n'y a été consignée,
- 14 lettres ont été adressées à M. le Maire,
- Deux réunions publiques ont été organisées, le 29/10/2014 à 19h00 et le 24/06/2015 à 19h00.

Le Conseil Municipal tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme,
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Convention de groupement de commande pour des travaux de voirie

La commune de Mornant souhaite lancer un marché à bon de commande pour la réalisation de petits travaux de voirie sur son territoire.

Cette consultation devrait avoir lieu en juillet 2015, le marché pouvant être notifié pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois.

Chaque collectivité du territoire est responsable de l'entretien courant de ses voies communales ainsi que de leur suivi et dans un souci de mutualisation, d'économie d'échelle et de gestion technique et administrative, il est proposé le rassemblement de plusieurs collectivités pour la passation de ce marché.

Un groupement de commande est nécessaire ainsi qu'une délibération de chaque organe délibérant pour acter ce projet

Afin de clarifier et simplifier les procédures de facturation, de paiement mais aussi de suivi et de responsabilités des ouvrages, afin d'espérer des économies sur les travaux lors de consultations communes, et afin de programmer simultanément les interventions, il est proposé d'établir une convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie. La commune de Mornant reste coordinateur du groupement de commandes sur ce dossier, mais la commune de Taluyers est étroitement associée (membre du groupement).

Vu les articles L 5221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes avec la Commune de Mornant pour la réalisation des petits travaux de voirie sur le territoire de la commune de Taluyers,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier,

Marché de réaménagement d'un parking enherbé - avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle que les agents municipaux et les enseignants des écoles utiliseront, dès la rentrée, leur nouveau parking. La municipalité a souhaité mieux adapter le parking enherbé derrière la Maison des Associations, inutilisable en période pluvieuse. L'idée est de mettre en dur la partie de stationnement et garder une partie enherbé pour l'ouvrir lors des grandes manifestations.

Par décision n°2015 D-13 en date du 30 avril 2015 et après consultation, le marché relatif au réaménagement d'un parking enherbé a été attribué à l'entreprise SONATRA TP – 10 rue Berlioz 38200 VIENNE, pour un montant de 18 152,00 € HT pour le marché de base et 802,00 € HT pour les options, retenues.

L'objectif consiste à ne garder qu'une partie en herbe afin de l'ouvrir au stationnement occasionnel, notamment

lors de manifestations sur la commune nécessitant un nombre important de stationnements. Au quotidien, cet espace en herbe ne serait pas accessible. Le reste du parking sera réaménagé avec de la gravette 6/10 afin de permettre un stationnement dans de bonnes conditions, toute l'année. Enfin, un cheminement piéton avec structure alvéolaire et gravettes sera réalisé afin de permettre aux usagers d'accéder à pied à la passerelle menant à la maison des associations et aux écoles.

Après un métrage sur le terrain, des différences de surfaces sont apparues sur certains espaces et nécessitent de réajuster les quantités. Non prévues initialement au cahier des charges, les entrées et sorties du parking seront finalement traitées en enrobé pour assurer une durabilité de la structure.

Le montant de l'avenant s'élève à 6 189,00 € HT, portant le montant du marché à 25 143,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 à conclure avec l'entreprise SONATRAP dans le cadre du marché de réaménagement du parking enherbé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Demande de subventions - Produit des amendes de police

Les subventions au titre des amendes de police sont versées par l'Etat mais réparties par le Département du Rhône

Il est proposé de demander une subvention au titre des amendes de police pour les projets suivants :

- Marquages et aménagements de sécurité sur des secteurs du centre-village identifiés comme « accidentogènes » : rue de la Guette, rue du Pensionnat, rue des Pépinières, rue de la Chabaudière et de la Forge, pour un montant total de 6 501,67 € HT,
- Acquisition d'un radar pédagogique mobile pour un montant estimatif de 2 500 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation des travaux et l'acquisition décrites ci-dessus,
- SOLLICITE de la part du Département du Rhône, dans le cadre de la répartition des amendes de police, la subvention maximale pour les projets exposés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les dossiers correspondants.

Motion de soutien à l'AMF pour son action sur les conséquences des baisses des dotations de l'Etat au bloc communal

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Taluyers rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Taluyers estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Taluyers soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),



- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE la motion de soutien à l'AMF pour son action sur les conséquences des baisses des dotations de l'Etat au bloc communal

Fixation des tarifs des Temps d'Activités Périscolaires municipaux

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, outre les activités proposées par les associations locales, des activités sont gérées directement par les services de la mairie de Taluyers :

- La bibliothèque propose des activités autour du livre et reconduit son programme pour la prochaine rentrée, chaque jeudi de 16h à 17h, pour un montant de 40 € par trimestre (inscription au trimestre),

- De nouvelles activités seront proposées à la rentrée par les animatrices du service périscolaire autour d'ateliers créatifs et de jeux de société, en partenariat avec la ludothèque de Mornant, pour un montant de 130 € par an.

Odile BRACHET précise que les animateurs du service périscolaire ont un savoir-faire à valoriser auprès des enfants. Le vendredi, quatre agents vont prendre en charge, à tour de rôle, un temps d'animation spécifique (Danse country, théâtre, travaux manuels) avec des objectifs de détente et de bon temps

Ces activités sont éligibles à l'aide financière du passeport ETAPE au même titre que pour les activités proposées par les associations.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les tarifs des activités proposées par la municipalité dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires

Passeport ETAPE - Modification des taux d'aide

Lors de la séance du 7 juillet 2014, et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal de Taluyers a approuvé, par l'intermédiaire d'un « Passeport ETAPE (Encouragement Talusien aux Activités PériEducatives), une aide financière aux familles qui

inscrivent leurs enfants auprès des associations ou des structures locales.

Le prix de l'activité est réglé directement auprès des structures qui gèrent les inscriptions. Au vu d'un dossier qu'elles auront complété et remis aux familles, celles-ci remettront en mairie un dossier de demande accompagné des pièces justificatives. Après examen du dossier, la commune versera, par mandat administratif, la participation aux familles bénéficiaires.

Initialement, la participation communale était déterminée en fonction des critères suivants :

Quotient familial	< ou = 800	> 800
Taux d'aide	60 %	40 %

Afin d'harmoniser les tranches des Quotients Familiaux avec ceux en vigueur au restaurant scolaire et au service périscolaire d'une part, et être encore plus incitatif auprès des familles désireuses d'inscrire leurs enfants aux activités, il est proposé la grille suivante :

Quotient familial	< 650	650 à 1 220	> 1 220
Taux d'aide	70 %	60 %	50 %

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les taux d'aide à destination des familles ayant souscrit le passeport ETAPE à compter de la rentrée 2015, dans les conditions vues ci-dessus.

Souscription du marché de restauration scolaire

Il est rappelé que le marché de restauration scolaire signé en 2013 arrive à son terme en août prochain. Un marché à procédure adaptée a donc été lancé pour son renouvellement.

Le contrat sera renouvelé pour une durée de un an à compter du 16 août 2015, avec reconduction éventuelle pour une année, et comporte la fourniture et la livraison de repas pour le restaurant scolaire et le personnel de la mairie.

Le prestataire devra assurer l'élaboration des menus, l'achat des denrées alimentaires, la fabrication et la livraison des repas en liaison froide.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Sur la totalité de la durée possible du marché :

Nombre minimum de repas école: 26 000

Nombre maximum de repas cantine scolaire: 55 000

Nombre minimum de repas personnel municipal: 1 000
Nombre maximum de repas personnel municipal: 5 000
Le délai de réception des offres a été fixé au 22 juin dernier et trois offres ont été remises (RPC, SHCB et Saveurs à l'ancienne).

Les offres ont été analysées selon les critères fixés au règlement de consultation :

Valeur technique détaillée ci-dessous : 60 %

Qualité des produits et conditionnement : 10 %

Fraîcheur des produits : 20 %

Moyens mis en œuvre pour satisfaire aux exigences en matière d'agriculture raisonnée : 15 %

Circuit court et traçabilité des aliments : 5 %

Qualité nutritionnelle, diététique et variété des repas, appréciée au regard du tableau des grammages, plan des menus et intervention des services diététiques: 5 %

Qualité des moyens d'accompagnement technique, logistique et formation, appréciée au regard des moyens techniques et humains, programme d'animations, moyens pour les contrôles bactériologiques : 5 %

Prix : 40 %

Il ressort de l'analyse effectuée que la société RPC a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société RPC.

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment la procédure applicable aux marchés à procédure adaptée,

Vu les tableaux d'analyse et les critères d'analyse fixés au règlement de consultation,

Vu les actes d'engagements des candidats,

Vu les attestations fiscales et sociales fournies par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer les marchés,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture et de livraison de repas au restaurant scolaire et à l'hôtel de ville (personnel communal) avec l'entreprise RPC, sise ZA Lavy 01570 MANZIAT, pour un montant unitaire de :

- 2,45 € HT par repas pour la cantine scolaire soit 2,58 € TTC

- 2,73 € HT par repas pour le personnel communal soit 2,88 € TTC;

- PRECISE que la durée du contrat est de un an à compter du 16 août 2015, avec possibilité de reconduction pour une année supplémentaire ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et les bons de commande.

Rapport sur la qualité de l'eau - année 2014

Charles JULLIAN indique que l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes a réalisé 45 prélèvements en 2014

qui ont été analysés. Il en ressort que l'eau présente une bonne qualité bactériologique et reste conforme aux limites réglementaires. Celle-ci provient des nappes phréatiques du Garon.

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'eau potable - année 2014

Charles JULLIAN précise que les compétences du Syndicat des eaux Millery-Mornant concernent la production et la distribution d'eau potable. La gestion est en affermage avec Véolia comme délégataire. 24 150 habitants desservis et un taux de rendement du réseau de distribution qui progresse avec 17 % de perte.

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des ordures ménagères - année 2014

Jean-Pierre MARCONNET indique que le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) concerne 83 000 habitants. Sur l'année 2014, ce sont 15 673 tonnes de déchets qui ont été traités, nécessitant pour les véhicules de collecte de parcourir plus de 230 000 kilomètres.

Au niveau du pays mornantais, le volume d'ordures ménagères a augmenté de 2.7 % en 2014 par rapport à 2013. Le bilan financier est néanmoins équilibré, alors que le coût de traitement a augmenté, grâce aux soutiens d'organismes tels qu'Eco-emballage ou l'ADEME (Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie)

Décisions prises sur délégation

- Acquisition d'un véhicule Berlingo II d'occasion pour un montant de 8 289,25 € HT à CITROËN - 5, chemin Jean-Marie VIANNEY 69132 ECULLY pour les services techniques

- Acquisition d'une armoire réfrigérée et d'un casier à verres pour un montant de 2 483,00 € HT à COMODIS - 4 îlot C rue de l' Arsenal 69200 VENISSIEUX.

Tour de table

Marc MIOTTO

Les travaux de voirie sont en cours avec le MIMO en centre village, rue de la mairie, et avec le SYDER rue de la Grange pour l'enfouissement des réseaux.

Il serait souhaitable d'engager une réflexion sur les séniors de la commune.

M. le Maire indique que même si ce ne sont pas les plus demandeurs, il convient de réfléchir sur des solutions d'hébergement tout au long de la vie, permettant d'accueillir les seniors encore autonomes et leur permettre d'habiter des logements plus petits. A cet effet une zone US est maintenue au niveau du PLU près de la Christinière.

Dominique FONS

Il manque des arbres et des espaces d'ombre au niveau des écoles, notamment l'école élémentaire.



Nathalie FORISSIER

Problème du préau pour l'attente des parents aux écoles, il pourrait être intéressant d'envisager de le fermer d'avantage.

Jean-Pierre MARCONNET

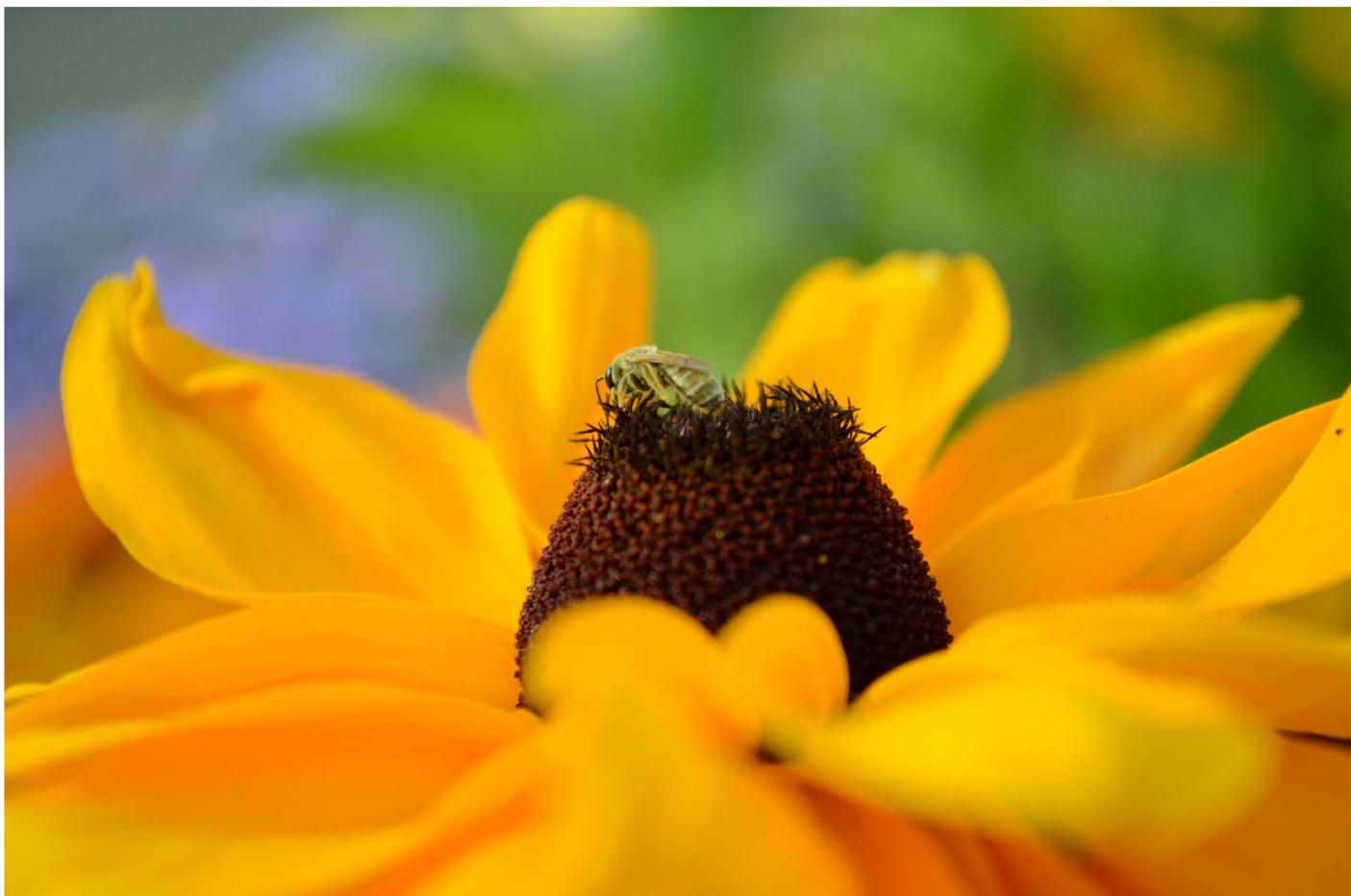
Concernant le dossier de fermeture de la piscine de Mornant. M. le Maire indique que les raisons techniques sont valables mais la communication aurait pu être meilleure.

Loïc TAMISIER

Par rapport à la canicule, des appels ont été passés aux personnes inscrites sur le registre.

Isabelle PETIT

Une douzaine de jeunes Talusiens fréquente régulièrement l'espace jeunes. De nombreuses activités leur sont proposées. Il faudrait essayer d'augmenter leur fréquentation.



Jeudi 25 juin 2015,

Communiqué de presse

Un site internet pour Informer les habitants sur le risque de crue

Depuis février 2014, le **SMAGGA** dispose d'un **système d'alerte de crues**. L'un des objectifs de cet outil consiste à prévenir un agent d'astreinte en cas de fort épisode pluvieux pour qu'il puisse surveiller la montée des eaux. S'il juge l'événement sérieux, l'agent transmet l'alerte aux communes pour qu'elles puissent informer leurs administrés.

Pour aller plus loin dans cette démarche de prévention et anticiper les risques, le **SMAGGA propose désormais aux habitants du territoire du bassin versant, et plus particulièrement aux riverains du Garon et du Mornantet, d'accéder à une partie des informations délivrées par ce dispositif**, à savoir : les hauteurs d'eau observées (les débits seront également indiqués une fois les campagnes de jaugeages achevées).

Pour obtenir ces informations - disponibles sur le site internet **www.contratderivieredugaron.fr** - il suffit de cliquer sur les pictogrammes respectifs des 4 stations de mesures (Artilla à Thurins, Garon à Messimy et Brignais, Mornantet à Saint-Andéol-le-Château). En cas de crue, le code couleur des pictogrammes de chaque station évolue en fonction des informations recueillies.

4 niveaux de risque sont identifiés :

- **Vert** : pas de vigilance particulière requise
- **Jaune** : risque de crue n'entraînant pas de dommages significatifs
- **Orange** : risque de crue génératrice de débordements importants
- **Rouge** : risque de crue majeure

ACCES

- **www.contratderivieredugaron.fr**
- **page d'accueil > carte vigilance crue**



SMAGGA

Syndicat de Mise en Valeur d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

262 rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais

Contat presse : Sébastien Laurent - 04 72 31 90 81 - 06 21 37 38 26 - slaurent@smagga-syseg.com

www.contratderivieredugaron.fr



ENVIRONNEMENT

■ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

BACS ROULANTS OBLIGATOIRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Dans le dernier Taluyers Infos de Mai 2015, nous vous avons précisé qu'en partenariat avec le Syndicat intercommunal du Traitement des Ordures ménagères, nous avons décidé de rendre obligatoire cette collecte dans des bacs roulants, à la fois pour le personnel qui assure cette collecte, mais aussi pour la propreté et éviter de voir souvent les mardis matins, des sacs éventrés dans la nuit ou le matin même par des chiens ou des chats.

Pour les Talusiens qui ne sont pas encore équipés vous pouvez acheter des bacs normalisés dans le commerce ou vous en procurer à tarif préférentiel en venant en Mairie (environ 30€ pour une famille de 4 personnes – 140 Litres).

Attention : pour une livraison semaine 51, les bons de commande avec le règlement doivent être déposés en Mairie avant le 25 Octobre 2015.

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE ! DOTATION DE MATÉRIELS POUR NOS AGENTS

Dans le cadre de la charte qui a été signée par la commune le 1er juillet 2013, en partenariat avec le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA), du matériel a pu être commandé et nous avons pu bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau, afin de limiter l'usage des herbicides le long des voiries.

En effet, trop de molécules de ces herbicides sont retrouvées dans nos cours d'eau et les polluent. Le danger est d'autant plus grand, et c'est le cas dans les communes car l'herbicide est souvent pulvérisé sur des surfaces imperméables.

C'est la raison pour laquelle un projet de loi prévoit l'interdiction totale de ces produits pour les collectivités, au plus tard d'ici 2021.

La commune de Taluyers a donc bien fait d'anticiper et de pouvoir bénéficier de subventions pour l'achat de matériel destiné à faciliter l'entretien de voirie par nos agents techniques.

Au cours de cette année, nos services techniques ont été équipés d'une débroussailleuse électrique (zéro émission de carbone et surtout bruit en moins pour l'utilisateur et les voisins), sur laquelle a été aménagée une tête adaptable (CITY CUT) spécialement conçue pour travailler dans les rues, et éviter notamment toute projection de gravillons (il faut bien penser à nos chères voitures !).

Pour les plus grandes surfaces, les allées notamment, il a pu être adapté sur le motoculteur de la commune, le



STAB-NET destiné à travailler le sol sur des grandes surfaces et éviter d'avoir recours à la raclette ou piochon

Sur notre photo, Yves Daurat, notre agent technique, teste ce nouveau matériel qui doit permettre d'aider à lutter contre les herbes qui se développent en bordure de voirie et des murs, même si leur présence jusqu'à une certaine hauteur n'est pas préjudiciable.

La sauvegarde et la pérennité de notre qualité de l'eau sont à ce prix

Entre des rues sans herbe et des cours d'eau pollués, et des rues avec la présence de végétation contrôlée et une nappe phréatique protégée, il y a des choix que les élus ont à faire aussi en pensant aux générations futures.

Charles JULLIAN

ENVIRONNEMENT

LES LANDES DE MONTAGNY ONT EU CHAUD !

Le mardi 7 juillet 2015 en début d'après-midi restera un jour maudit pour les Landes de Montagny.

En effet, sous un soleil de plomb, des températures avoisinant les 40°C et un violent vent du sud, un incendie s'est déclaré, et a calciné tout un secteur de landes, estimé entre 15 et 30 hectares.

Il convient de saluer le travail exceptionnel des pompiers (plus de 150 venus de tout le département), qui a permis d'épargner les habitations de ce secteur et surtout toute perte humaine.

Ce secteur des Landes dites de Montagny, fait l'objet d'une protection par un arrêté de biotope qui a été signé en 1993.

Depuis la fin des années 1970, ce site est connu des scientifiques, pour la richesse et la diversité de sa faune et de sa flore.

Les Landes, une végétation inattendue :

Un milieu exceptionnel dans le Lyonnais : les landes à genêts et à callunes se développent sur des sols acides, pauvres et filtrants. On les trouve ordinairement dans des conditions pédologiques et sous des climats difficiles (altitude, bord de mer).

Bien présente en Bretagne ou en montagne, cette végétation est en revanche peu fréquente en Rhône Alpes et basse altitude, et exceptionnelle dans le Lyonnais.

La lande est une formation végétale dense et peu diversifiée. Elle est dominée par des arbrisseaux : éricacées, ayons, genêts.

A l'intérieur de ces landes et de cette épaisse végétation se dissimulent de nombreux affleurements granitiques, rendant l'exploitation agricole très difficile sur le plan mécanique.

ENVIRONNEMENT

LANDES DE MONTAGNY : RESPONSABILITÉS COMMUNALES

Suite à l'incendie du 7 juillet dernier, il appartenait à la commune d'analyser les conditions matérielles qui ont pu poser problèmes aux gradés et sapeurs-pompiers du S.D.M.I.S. (Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours) et qui relèvent des obligations communales « l'accessibilité et la distribution d'eau ».

Deux poteaux d'incendie (vieux et hors normes) vont être changés très prochainement par Véolia. Le chemin de la Vaure, qui relie la D42 à la limite des communes de Chassagny et Montagny, fait l'objet d'un entretien régulier par les Brigades Vertes départementales et son accessibilité aux fourgons d'incendie « tout terrain » a été vérifié le 6 Août dernier. (Voir photo)

M. FRADIN services techniques et moi-même avons accompagné le conducteur du lourd véhicule missionné par le casernement de Mornant.



© SDMIS/Cdt Christophe SERRE

Si ces landes apparaissent dans le paysage comme des secteurs de friche sans intérêt, ce sont pourtant de véritables îlots de vie. Elles apportent refuge et tranquillité, tant pour les mammifères que pour les oiseaux en période de reproduction.

L'engouement d'Europe, le busard cendré ou le busard St Martin utilisent notamment ces milieux pour y nicher au sol. (Extrait plaquette du Conservatoire des espaces naturels les landes de Montagny, pourquoi et comment les préserver).

Avec le Département, la COPAMO, les communes de Taluyers, Montagny et Chassagny et les services de L'Etat depuis 1995, un plan de gestion de ces espaces existe, il est suivi par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes.

Mais la restauration ou l'entretien de ces landes passe obligatoirement par l'accord des propriétaires et des agriculteurs.

Nul doute que le passage de cet incendie va amener de nouvelles réflexions concernant le prochain plan de gestion de ce site en partenariat avec les collectivités, les agriculteurs, les chasseurs et les naturalistes.

Mais cela ne doit pas nous faire oublier les circonstances exceptionnelles qui ont favorisé cet incendie, avec une canicule qui, depuis plusieurs jours, avait grillé la végétation doublée d'un fort vent du sud.

Charles JULLIAN

Enfin, j'ai rencontré les officiers supérieurs de l'état-major du S.D.M.I.S. pour discuter de l'équipement en matériel roulant du casernement de Taluyers et de son évolution future.

Guy DANIEL





URBANISME

NOUVEAU PARKING DES ECOLES

La commune disposant d'une parcelle disponible de taille moyenne à proximité des écoles, derrière la salle d'Animation, a décidé de mettre cette dernière à disposition des enseignants et du personnel scolaire, afin qu'ils puissent bénéficier d'un parking spécifique.

Ce nouveau parking d'une capacité de 18 à 20 places utilisera l'accès existant de la salle d'Animation, auquel s'est ajouté un portail motorisé avec badge d'accès.

Cela permettra ainsi de libérer une vingtaine de places sur les aires de stationnement, route de Berthoud, pour l'accès des parents d'élèves aux écoles.

Conjointement avec la rénovation du parking des « Passerelles », ceci devrait améliorer le confort d'accès aux écoles pour « petits et grands », en évitant les stationnements « parasites », comme par exemple sur l'aire de tri sélectif.

La mise en service est prévue pour septembre 2015.

Bruno SICARD

URBANISME

CHANGEMENT RUE DES PEPINIERES

Vous l'avez sans doute remarqué, la Rue des Pépinières a été ouverte à la circulation en sens unique depuis le 1er juin 2015.

Le choix du sens unique de la rue des Pépinières a été indispensable en matière de sécurité, pour éviter les sorties de véhicules sur la rue de la Mairie qui sont dangereuses à cause du manque de visibilité. De plus, cette mise en sens unique a permis la création de places de stationnement, bien utiles pour les 70 logements de cette rue.

Enfin, grâce à ce circuit imposé, (Rue des Pépinières – Rue Sainte Agathe – Rue de la Gnette) il est maintenant possible aux automobilistes d'accéder au Rond-Point du Bâtard sans passer par le centre village ce qui permet de désengorger le centre de TALUYERS.

Une réflexion globale sur un plan de circulation de l'ensemble de la commune sera menée prochainement.

Commission Urbanisme et Voirie.



FAITS DIVERS ET JOBS D'ÉTÉ

Comme les feux de broussailles, les jobs d'été reviennent chaque année pour 8 jeunes Talusiens à qui le sort (tirage) a souri. C'est ainsi que cette année Mlles ROVEYAZ, WYON et BONNEFOUX ainsi que Mrs LOMBARDY, DJAKER, MARGOTIN, MARY et NEGRE se sont succédés pendant une semaine afin d'aider nos agents techniques dans leur tâche quotidienne. La canicule de cet été n'a pas facilité le travail aussi a-t-il été décidé de débiter le service à 6h30 le matin afin de travailler « à la fraîche » et de terminer à 15h30.

Yves DAURAT qui organisait leur travail les a trouvés très ponctuels, très sérieux et efficaces ce qui est un réel compliment.

Il s'est agi pour nos jeunes d'arroser nos fleurs (l'eau d'irrigation n'étant pas interdite en période de sécheresse), de désherber, de nettoyer le village et de repeindre les couloirs de l'école primaire ;

Ah la peinture ! Une corvée pour certains, un plaisir pour d'autres... ils auront appris auprès de nos agents techniques et leur auront fait partager leur bonne humeur et leur enthousiasme alors.

Merci et bonne année scolaire à eux !

Guy DANIEL

CONVIVIALITÉ PARTAGÉE

LES AÎNÉS À L'HONNEUR POUR LA FIN D'ANNÉE

La commune n'oublie pas qu'il est important d'entretenir un lien de proximité entre les générations. Pour cela deux événements destinés à nos anciens ont lieu en période des fêtes :

■ LE REPAS DES ANCIENS

Le 16 janvier 2016, venez partager le traditionnel repas à l'attention de nos aînés de plus de 70 ans.

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de notre Commune organise ce moment de retrouvailles autour d'une table de fête. Les convives profitent de cette occasion pour se distraire dans une ambiance chaleureuse, esquisser quelques pas de danse et se régaler autour d'un bon repas.

Ce temps de convivialité est très apprécié par tous, anciens comme élus, qui en profitent pour se rencontrer et échanger.

Notez ces dates sur vos agendas.



■ LA DISTRIBUTION DES COLIS

Le 12 décembre prochain les plus de 75 ans recevront non pas la visite du Père Noël mais celle des élus et bénévoles pour la distribution de colis. C'est toujours un moment de convivialité et de partage auquel le Maire et son équipe tiennent beaucoup.

SEMAINE NATIONALE

LA SEMAINE BLEUE

Du 12 au 17 octobre, les habitants sont invités à s'informer et à échanger autour du thème « A tout âge créatif et citoyen » pour cette nouvelle édition. Pendant la Semaine Bleue, la semaine nationale des retraités et personnes âgées, des animations sont organisées sur l'ensemble du territoire.

La COPAMO y participe dans le cadre de sa politique de solidarité menée auprès des personnes âgées, pour leur permettre de bien vivre et bien vieillir. Elle propose des ateliers, des projections et expositions.

Les aînés, de plus en plus nombreux, ont un rôle important à jouer au cœur de notre société. Ils sont impliqués dans la vie locale et associative au service de tous, jeunes et moins jeunes. Plus d'information sur le programme sur www.copamo.fr - rubrique Solidarité.

Loïc TAMISIER

La Semaine Bleue
A tout âge : créatif et citoyen



COMMISSIONS



RENCONTRE CONVIVIALE DES ASSOCIATIONS

Mercredi 8 juillet, aux Passerelles, la commission Animation et Communication organisait la rencontre conviviale des associations.

Les membres des bureaux de nos associations et les élus, soit une cinquantaine de personnes, se sont retrouvés pour une pause estivale autour d'un repas champêtre, histoire de bien finir une année bien remplie pour nos bénévoles.

Merci à nos associations pour leur engagement actif pour les Talusiens.



RENCONTRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 4 septembre, sous la Halle, les Talusiens ont rencontré les associations de Taluyers lors du Forum des Associations.

Grâce au beau temps, c'était un peu le prolongement des vacances tout juste après la rentrée. Les Talusiens ont pu se renseigner et s'inscrire pour l'année 2015/2016 aux différentes activités.

Nous remercions le comité des fêtes, les associations et les élus pour leur intervention.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX



COMMISSIONS



RENTRÉE SCOLAIRE 2015

L'école maternelle voit revenir toute l'équipe pédagogique de l'année précédente : 4 enseignantes et 4 ATSEM, Mme Laroche directrice étant, cette fois, à temps plein.

Les effectifs :

Mme Laroche	Mme Flusin	Mme Revy	Mme Fusillier
Julie Pompanon	Annie Archer	Delphine Mousset	Annie Buguet
28	28	25	27

L'école élémentaire ne présente également aucun changement d'équipe.

Les effectifs :

Mme Orcel	Mme Lopez	Mr Ghibaudo
27	27	25
Mr Gros	Mme Foury	Mr Baylot
27	25	28

Il a manqué quelques élèves pour la création d'une 7ème classe à l'école élémentaire. La Municipalité restera donc vigilante pour l'année scolaire prochaine et réfléchira à des solutions d'accueil pour la garderie périscolaire dont la mission s'est accrue, ce qui permettra de libérer une classe. Un projet de construction dédié à la garderie, mais aussi au centre aéré qui fonctionne les mercredis, petites et grandes vacances, sera étudié par les élus municipaux.



L'équipe élémentaire

Rénovation : Des travaux de peinture ont été faits à l'école élémentaire, en partie par les jeunes embauchés cet été et accompagnés par nos agents techniques. Le couloir est désormais « le grand bleu ».

Nous avons également profité des congés pour remettre à neuf tous les rideaux des salles de l'ensemble du groupe scolaire. Tissu occultant et anti feu, de couleur ... orange.

Espérons que chacun aura toujours plaisir à retrouver sa classe, ses camarades et ... les apprentissages !



L'équipe maternelle

RESTAURATION SCOLAIRE

Nous avons reconduit le marché de la restauration avec l'entreprise RPC qui propose des menus de qualité et se montre très réactive en cas de problème, notamment d'erreur de livraison (ce qui est rare !)

Les parents d'élèves, soucieux du bien-être de leurs enfants, ont interrogé sur la quantité des plats servis à la cantine. J'ai donc dû rassurer, lors des conseils d'écoles de juin. La difficulté est plutôt le gaspillage, les enfants n'aiment pas toujours ce qui est servi et préféreraient alors avoir davantage de quantité sur le plat de leur choix ! Mais ce n'est pas possible et pas souhaitable d'un point de vue diététique.

Face à l'expression des enfants, de retour chez eux le soir, sur le contenu de leurs assiettes, il me semble important que les parents fassent confiance aux personnels de la cantine, ceux-ci sont bienveillants et font preuve de beaucoup d'attention envers tous les écoliers.

La restauration doit être un moment agréable pour tous les enfants. Les effectifs augmentent et génèrent, pour le bon fonctionnement du service et la surveillance dans les cours, l'embauche d'une personne sur le temps de la pause méridienne.

La tarification a été revue avec 3 tranches différentes selon le quotient familial (QF) :

- Pour un QF < 600, le prix du repas est de 3 € (aurait concerné 29 enfants en 2014-2015)
- Pour un 600 < QF < 1220, le prix du repas est de 4,20 € (aurait concerné 58 enfants)
- Pour un QF > 1220, le prix du repas passe à 4,80 € (aurait concerné 134 enfants).

La collectivité prend en charge une partie du ticket de cantine puisque celui-ci a un prix de revient de 6,46 € (prix facturé par RPC + salaires + charges du personnel encadrant).

Odile BRACHET-CONVERT

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Un peu plus de personnel est prévu à cette rentrée et voici l'organisation mise en place :

15H45 à 16H30	16H30 à 17H30
7 animateurs :	6 animateurs :
4 en élémentaire pour 60 à 80 enfants,	4 en élémentaire
3 en maternelle pour 24 à 36 enfants	2 en maternelle
17H30 à 18H	18H à 18H30
3 animateurs	2 animateurs
Pour maternelle et élémentaire regroupés	Pour maternelle et élémentaire regroupés

La gestion des enfants à 15H45 est minutieusement et quotidiennement préparée. Maryline Goutagny, notre



Odile Guilhon, Justine Guichard, Yolande Bonnet, Amandine Dehlin, Mireille Legendre, Agnès Perreira et Florence Laïb (absente).

coordinatrice, prévoit la répartition des enfants dans les 3 salles de la garderie selon leurs occupations à 16 heures : activités dans le cadre des rythmes scolaires ou garderie périscolaire. Le goûter est pris dans tous les cas entre 15H45 et 16H.

Il est ensuite nécessaire d'assurer les allers et retours aux activités qui, heureusement, se déroulent toutes sur l'espace Berthoud, à des heures variées selon les jours (Ces accompagnements sont assurés par les animateurs de la garderie et prennent entre ¼ d'heure et ½ heure):

- Lundi : Eveil musical (à 16H45 et à 17H30), zumba et yoga (17H),
- Mardi : Judo (17H) et cirque (17h et 18H),
- Jeudi : Théâtre (17H45),
- Vendredi : Judo (17H).

COMMISSIONS



Tarifification de la garderie : elle est facturée à la demi-heure et selon les 3 tranches de QF citées plus haut, pour être au plus juste. La Municipalité a étudié les conditions de mise en place d'un contrat avec le Ministère de la Cohésion sociale (anciennement Jeunesse et Sport) permettant de bénéficier d'aides de la CAF. Il s'avère que les contraintes d'encadrement en termes de diplômes d'animation et de direction sont importantes. Pour bénéficier d'une prestation de direction, nous avons réalisé que cela coûterait bien plus cher pour le contribuable que le montant de la subvention CAF.

Nous continuons pour l'instant à former le personnel au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation). Des formations se sont également déroulées sur le handicap, sur la gestion des conflits ou sur l'hygiène pour la cantine. Chaque agent choisit sa formation en fonction de ses besoins et la Mairie se montre incitative.

Un nouveau logiciel (portail famille) permettra, dès la rentrée à chaque famille, de modifier via internet, l'inscription de leurs enfants à la garderie tout en respectant le règlement. Ce qui dégagera également du temps à Maryline Goutagny. En effet, les appels téléphoniques des parents, qui changent leurs demandes de garde pour les jours de la semaine, représentent environ 2 heures d'écoute quotidienne. Maryline pourra alors consacrer plus de temps à sa fonction de coordinatrice et à l'amélioration du service.

Un don de 3 000 € de l'association « Loisirs Temps Jeunes » qui gérait la garderie avant sa municipalisation, vient d'être versé à la commune. La même somme sera attribuée au Sou des Ecoles. Nous remercions vivement les personnes de l'ancien bureau qui tenaient à ce que les bénéficiaires soient les enfants. Cette somme sera intégralement utilisée pour parfaire l'animation, acheter du matériel, envisager des intervenants...

Bénévolat : Suite à l'appel à la population effectué en mai dernier, certaines personnes se sont proposées et ont parfois commencé, dès juin, des activités sur le temps de garderie. A cette rentrée 2015, il y aura donc couture, tricot et broderie proposés par Danièle Arma, dessin et peinture proposés par Josiane Bullion, photographie proposée par Mr Van Eycken et peut être généalogie par Mme Van Eycken. La semaine pétanque sera sûrement reconduite par les boulistes de la commune et peut être d'autres propositions viendront dans l'année.

Un grand merci à ces personnes qui veulent bien donner de leur temps pour améliorer l'accueil en garderie. L'échange intergénérationnel prend tout son sens et chacun trouvera, nous l'espérons, du plaisir partagé dans ces activités !



Agnès Perreira, Odile Guilhon, Chantal Chomier, Justine Guichard, Amandine Dehlin, Yolande Bonnet.

Rythmes scolaires :

Rappelons que la commune de Taluyers a opté pour le raccourcissement des journées d'école de $\frac{3}{4}$ d'heure, finissant à 15H45, et les heures de classe sont reportées sur le mercredi matin. Les associations proposent leurs activités à partir de 16H jusqu'à 19H.

Au terme d'une année de fonctionnement, il était utile de faire un bilan. Un questionnaire a été distribué aux enfants, un autre aux parents, des rencontres avec les enseignants d'une part, et avec les associations concernées d'autre part, ont permis d'apporter quelques corrections pour cette nouvelle année scolaire.

Il se dégage que:

- Sur les 260 enfants scolarisés auquel il faut soustraire les enfants de petite section (28) qui n'avaient pas d'activité proposée, 134 enfants ont fait des activités. Certains en ont fait plusieurs : 2 activités pour 28 enfants, 3 activités pour 8 enfants et 4 pour 1 enfant.

- Les enfants en fin de journée et en fin de semaine sont globalement plus fatigués, surtout à l'école maternelle.

- Les parents et les enfants sont satisfaits des activités proposées et de l'organisation mise en place.

- Les enseignants apprécient le mercredi matin travaillé, riche et constructif pour les apprentissages. En élémentaire, les 2 séances courtes de l'après-midi restent bénéfiques et redynamisent la journée. En maternelle, la régularité des journées qui démarrent et finissent à la même heure est une bonne chose pour le rythme des enfants. Par contre, les après-midis sont écourtés du fait de la sieste.

- Les associations sont pour la plupart motivées pour poursuivre et améliorer leurs propositions.

Nous avons cherché à compléter les activités reconduites par des activités de détente, de bien-être ou de défoulement plutôt que des activités demandant de la réflexion et de la concentration. Ainsi les enfants pourront se faire plaisir au Yoga-relaxation, au théâtre, sur des activités manuelles et des jeux de société ou au V.T.T.

La Municipalité a augmenté sa participation et, toujours selon les 3 tranches de QF, chaque famille bénéficiera de 70%, 60% ou 50% de subvention par enfant et pour une seule activité.

Pour conclure cette longue présentation, je vous transmets ces compliments de la part des parents d'élèves, à destination de la Mairie. La réunion publique organisée par la municipalité a été très appréciée et les parents ont remercié les élus et Maryline Goutagny, je cite « de leur implication dans la vie scolaire des enfants ». « Cette communication transparente sur les actions menées et les efforts financiers consentis pour la vie scolaire et périscolaire des enfants de Taluyers, a effectivement permis d'avoir un dialogue avec les parents et d'envisager les échanges de manière constructive.»

Les parents remercient donc vivement cette initiative.

Les compliments font toujours plaisir !

Bonne année scolaire à tous les enfants !

Odile BRACHET-CONVERT





Pour une année pleine de saveurs ! **À DEUX PRÉS DE CHEZ VOUS**

À deux prés de chez vous est une association de producteurs et de consommateurs dont le but est de promouvoir une agriculture locale, paysanne, respectueuse de l'environnement et qui favorise le lien direct producteur/consommateur.

Nous acheminons chaque semaine pour nos adhérents des paniers de légumes, de fruits, de fromages (chèvre, vache, brebis), de yaourts, d'œufs et de pain. Nous proposons également des dizaines de produits en commande et en épicerie :

- Sorbets, compotes, confitures, jus de fruit, chaussons aux fruits,
- Herbes aromatiques, tisanes,
- Charcuterie, saucisses, merguez, poulet, bœuf, veau (en colis),
- Bières (blonde, brune, blanche, noire, IPA, fumée).

Plus besoin de battre la campagne pour trouver de bons produits, avec A deux prés de chez vous, tout se trouve au même endroit. Le « système paniers » se veut le plus simple et pratique possible :

- Paniers hebdomadaires ou bimensuels,
- Joker pour vos vacances,
- Caisse d'échange, pour les légumes que l'on n'aime pas,
- Mois d'essai, pour tester le fonctionnement avant de s'engager.

La vente de ces produits locaux permet de soutenir directement 15 producteurs des Monts et Coteaux du Lyonnais.

PLUS D'INFOS SUR :
WWW.ADEUXPRESEDCHEZVOUS.FR
TEL. 09 80 87 86 61

À deux PRÉS
de chez
Vous...

À deux prés de chez vous souhaite rapprocher producteurs et consommateurs. Tout en offrant une juste rémunération et une meilleure sécurité aux producteurs (par l'engagement des adhérents), le « système paniers » permet de proposer aux adhérents souplesse et diversité de produits locaux de qualité (par l'engagement des producteurs et la gestion du circuit court par les salariés).

Notre association a également un rôle de sensibilisation à l'agriculture paysanne et aux enjeux agricoles locaux et globaux auprès du grand public.

Nous vous invitons aussi pour une rencontre dégustation autour d'un verre et de bons produits locaux à l'occasion de la fête des voisins. Le vendredi 29 mai 2015 entre 12h et 14h devant le local de notre association, dans la ZA de la RONZE, au 91 chemin des églantiers 69440 Taluyers.

- Nous participerons à La Fête des Récoltes, qui aura lieu le 26 Septembre à Lyon, organisée par le BOL afin de fêter les initiatives allant dans le sens de la relocalisation de l'alimentation.

- Nous serons également présents le 4 Octobre à l'événement "Jardins & haies champêtres" au Château de Chassagny.

- Enfin nous participerons, avec le collectif RACCOURCI, au Village des Alternatives Alternatiba à Lyon Guillotière du 9 au 11 Octobre.

- Vous pourrez également nous rencontrer tous les jeudis soir entre 17h et 19h dans notre local (ZA de la Ronze - TALUYERS).



SAUVEGARDE

LA CONFERENCE DE PARIS ET L'A45 NE SONT PAS COMPATIBLES !

La France accueillera en décembre 2015 à Paris la COP21, Conférence des Nations unies, pour trouver un accord universel juridiquement contraignant afin de maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C à la fin du siècle.

Que peut-on espérer de cette nouvelle conférence mondiale alors que, depuis 20 ans, les précédentes (Rio de Janeiro, Johannesburg, Tokyo, Copenhague) se sont limitées à de beaux discours sans effets ?

On sait que les transports ont une lourde responsabilité dans le réchauffement climatique. Pour être crédible en accueillant cette conférence, notre pays doit être exemplaire et abandonner les grands projets inutiles dont l'A45 fait partie. C'est pourquoi, pour sensibiliser nos dirigeants, des associations ont formé le collectif Alternatiba qui organise des forums dans toute la France : ce fut le cas à Givors le 30 mai dernier. Le prochain aura lieu à Lyon les 9, 10 et 11 Octobre.

Si la révolution écologique ne vient pas d'en haut, elle pourrait bien venir d'en bas !

L'ancien Préfet de Région CARENCO déclarait que l'A45 était un débat d'un autre temps et que cette autoroute ne résoudrait pas les problèmes de circulation dans l'ouest lyonnais.

Aujourd'hui, le nouveau préfet DELPUECH au contraire indique que l'A45 est nécessaire pour le développement de la région.

Comment expliquer un tel revirement ? Ce qui est sûr, c'est que le financement n'est pas trouvé : de 700 millions d'euros il y a 3 ans, la subvention d'équilibre à la charge de la collectivité est passée à 845 millions d'euros aujourd'hui. Et la hausse n'est certainement pas terminée puisque dès 2003 un rapport d'experts indiquait que cette subvention (nos impôts !) au bénéfice d'un concessionnaire privé atteindrait plus d'un milliard (soit 90% du coût de l'A45).

Saint-Etienne Métropole et le département de la Loire, les seuls partisans de l'A45, font le forcing pour inciter la Région et le département du Rhône à participer à son financement. En vain.

Après que le 29 juin la SCL ait été reçue à l'Hôtel du Département au sujet de l'A45, le Conseil Départemental du Rhône a adopté à l'unanimité une motion de refus de cette autoroute le 17 juillet 2015. Christophe GUILLLOTEAU, le Président, a conclu le débat par ces mots :

"l'A45 est un projet funeste pour notre territoire et sous ma présidence il est hors de question que le Nouveau Rhône engage le moindre euro dans cette affaire".



Tous ensemble, nous devons travailler pour que la Région et Lyon Métropole suivent cet exemple et refusent toute participation à ce projet inutile et néfaste pour notre territoire.

Si vous souhaitez nous rejoindre dans notre lutte contre les projets autoroutiers : Contactez-nous ! Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés. Ensemble nous gagnerons.

Jean-Marc DUSSARDIER,
président du Comité

E-mail : dussardier.jm@wanadoo.fr
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33

**Venez rencontrer le comité
SCL de Taluyers lors de son
Assemblée Générale
vendredi 2 octobre 2015 à 20H30
Salle d'Animation
Cette réunion est ouverte
à toute la population.**



ASSOCIATIONS



CORDES VOCALES

SITE INTERNET
ALEGRIA.TALUYERS.6TEMFLEX.COM

UN NOUVEAU DÉPART POUR ALEGRIA !

C'est au Pata'Dôme d'Irigny, dans une ambiance intimiste qu'Alegria a donné son dernier concert de l'année. « Conter, rêver à travers chants », un voyage émaillé de contes et de chants sur les ailes d'un oiseau bleu. Une belle réussite !

La traditionnelle fête de fin d'année avait une saveur toute particulière. C'est avec beaucoup d'émotion que Simon Ania, chef de chœur depuis 2009, a fait ses adieux à Alegria pour des raisons personnelles et professionnelles. Il a dirigé une dernière fois la chorale dans la jolie chapelle de St Martin de Cornas avant d'accueillir Pierre-Adrien

Théo, son remplaçant, venu rencontrer les choristes qui l'ont déjà adopté.

La chorale répétera cette année tous les jeudis de 19h45 à 22h dans la salle des Barbelous aux Passerelles.

Alegria sera encore heureuse d'accueillir de nouveaux choristes. Aucun niveau n'est exigé, simplement l'envie de chanter un répertoire varié dans une ambiance conviviale.

Vous pouvez venir assister aux répétitions de début d'année pour vous faire une idée ou consulter le site.



MUSIQUE

A L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE TALUYERS, LA SAISON 2015-2016 REDÉMARRE EN FANFARE !

Après une saison ponctuée par la fête de la musique le 19 juin, l'année musicale a commencé le 2 septembre par 4 séances d'inscriptions, puis l'assemblée générale le 12 septembre 2015 à 11h45. Les cours commenceront dès la semaine du 14 septembre 2015.

Comme chaque année, des professeurs diplômés vous enseignent l'instrument de votre choix ou vous proposent des activités musicales telles que chorale, éveil, ateliers. Si vous n'avez pas eu le programme détaillé dans votre boîte aux lettres, n'hésitez pas vous renseigner directement à l'école !

L'audition de Noël et l'audition de Printemps permettront



aux élèves de se produire en public pour le plaisir de tous.

Si la musique est votre violon d'Ingres ou que vous rêvez de jouer d'un instrument, si vous chantez dans votre salle de bain, bref, si vous avez la musique dans la peau c'est sûr, venez nous rejoindre ! Très bonne saison musicale à tous.

AMICALE BOULE

ANNIVERSAIRE

90 ANS 1925 - 2015



Immense succès le 4 et 5 juillet, sous une canicule, pour la célébration des 90 ans de l'Amicale boule.

Le samedi 4 juillet dès 8 heures, 128 joueurs prirent le départ du concours organisé à l'occasion de l'anniversaire. A 10 heures, 74 joueurs participaient au concours des vigneron pour la 30e année. A la fin de la journée, après des parties très disputées les finalistes des deux concours furent connus pour disputer les finales.

Le 5 juillet à 9 heures 15, devant un public important, nous retrouvons sur les jeux, William BONNASSIEUX et Christophe PALHIER de Saint Martin en Haut et Soucieu en Jarrest contre Philippe ROYER et Laurent ESTRAGNAT de la boule Symphorien d'Ozon pour la finale du concours des 90 ans. Après une belle partie, la victoire est revenue à l'équipe PALHIER sur le score de 13 à 7. A la coupe des vigneron, l'équipe Georges PIEGAY et Jean Jacques FERLAY de Taluyers et Saint Martin en Haut était opposée à l'équipe Jean Claude IZERABLE et Jean Louis VINCENT de Brignais. L'équipe de Taluyers domina et l'emporta sur le score de 13 à 1 la 30e édition du concours des vigneron.



A l'issue des résultats, Monsieur Thierry BADEL, Président de la Copamo, le Maire Pascal OUTREBON, Mesdames Carole COACHE et Karine BOUCHUT, Monsieur Gérard CONDAMIN et les anciens présidents remirent aux joueurs des deux compétitions les récompenses.

Ensuite, à 11 heures 15, Lois JEANPIERRE et Mathias GAUDIN, jeunes champions de France du centre de formation de Saint Martin en Haut ont fait une démonstration de tir rapide en relais sur cinq minutes. Bravo à eux pour nous avoir montré une autre facette du sport boule.

A 11 heures 30, en présence du Président de la COPAMO, du Maire, des adjoints de la commune et de nombreux présidents du secteur bouliste des monts du Lyonnais, Monsieur Robert Mas, Président de l'Amicale boule, retraça l'historique de la vie de l'Amicale boule depuis le 15 juin 1925. A cette occasion Monsieur Jean CONDAMIN, dernier membre du bureau de 1954 et ayant participé à l'achat du clos, reçut la médaille d'argent de la fédération Française du sport boule. Toutes les équipes qui ont fait briller la société, ont été présentées : les pupilles finalistes du tournoi de pentecôte en 1964, les cadets 1/2 finalistes du même tournoi en 1978, les deux équipes de 3e division ayant disputé les championnats de France en 1992 et 1996 et l'équipe de 4e division en 1999. Le Président cita également Madame Danièle GRIS qui fut directrice de centre de formation des jeunes à Taluyers de 1978 à 1988.

Enfin, c'est autour du verre de l'amitié que chacun se retrouva et en profita pour se remémorer tous les bons moments passés à l'occasion des banquets, soirées tripes, sorties annuelles, concours ou parties de boules au Clos. Les personnes le désirant ont eu loisir de consulter l'album souvenir des 90 ans d'existence et 60 ans de souvenirs.

Robert MAS

Un grand merci à Monsieur le Député Georges FENECH ainsi qu'à la municipalité de Taluyers pour leur aide financière. Remerciements à la Caisse d'Epargne, Groupama, VILLAVERTÉ, CARLE TP, SOBAT, BRUN JCD, JC Publicité, Instants de Bien Etre, le restaurant le château Talluy, Canap'è Sellerie André, salon Mouvement d'Hair pour leurs lots ou sponsoring.

Le Président est fier de tous ceux qui ont participé au bon déroulement de ce week-end de boules lyonnaises.

Merci à toutes les personnes pour l'implication à cet événement.

D'après les échos, il en ressort que tous les participants sont satisfaits de l'organisation.



NATURE

UNION DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE TALUYERS

L'arrêté préfectoral a fixé la date d'ouverture de la chasse dans le département du Rhône au dimanche 13 septembre 2015, et sa clôture le 23 février 2016.

Les dimanches 13 et 20 septembre seront donc consacrés à la chasse du grand gibier en battue et aux migrateurs (palombes et autres...).

L'ouverture de la chasse au gibier sédentaire est retardée à notre demande sur le secteur, au dimanche 27 septembre.

Les jours de chasse autorisés par notre association sont les dimanches et jeudis à partir du 15 octobre ainsi que les jours fériés.

Pour la chasse au grand gibier, que nous organisons en battue avec l'association d'Orliénas, c'est le samedi qui est retenu.

La saison au grand gibier a été particulièrement fructueuse l'année dernière, avec la capture de plusieurs gros sangliers. Une espèce qui semble bien s'implanter sur notre commune, en raison des friches, mais surtout de par sa facilité d'adaptation, cette dernière est en train véritablement de proliférer dans plusieurs pays européens.

Cela n'est pas sans poser des problèmes à l'agriculture vis-à-vis des dégâts que le sanglier peut causer aux cultures agricoles et que les chasseurs ont dans le cadre

de leur mission à indemniser ; mais les risques de collision avec les véhicules sont aussi dangereux.

Le mardi 7 juillet, un secteur de chasse très important pour notre association, a été détruit par un incendie. Devant les flammes, les pompiers ont pu voir s'enfuir sangliers, lièvres, renards et lapins. Espérons que ce secteur retrouvera rapidement un peu de verdure et la faune caractéristique de ces landes.

L'association de chasse de Taluyers participe avec intérêt au nouveau plan de gestion qui est en cours de réflexion au niveau de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

Nous avons le plaisir de voir l'arrivée de jeunes chasseurs ; le renouvellement de cette activité, qui date de l'origine de l'homme doit désormais se pratiquer en respectant à la fois la nécessité de réguler certaines espèces qui prolifèrent et un grand public de plus en plus intéressé par la nature.

Une fois de plus, n'hésitez pas à nous contacter, pour nous demander des renseignements ou nous signifier des faits anormaux.

Marc GOURDON



SOCIAL

COMITE DES FETES

Suite à sa dernière assemblée générale qui s'est déroulée le mercredi 20 mai salle des Barbelous, le Comité des fêtes a connu quelques changements : Raphaël CHOLLET a passé la présidence à Raymond CELLE mais reste membre de l'association, Philippe CALIPPE a remplacé Marie-Claude MARET au poste de trésorier et Véronique SEITZ-MARY reste secrétaire.

Michèle CASTELLO nous a rejoint : elle apporte son dynamisme, sa joie de vivre et une certaine expérience du monde associatif ! Nous lui souhaitons la bienvenue ! Et nous remercions chaleureusement Marie-Claude pour son investissement au sein de l'association.

Le Comité des Fêtes s'est ensuite réuni notamment pour définir la nouvelle réglementation du prêt de matériel. En effet, suite à différents petits déboires, le Comité des fêtes a décidé d'encadrer un peu plus cette activité : le principe du prêt gracieux aux particuliers est donc abandonné afin de responsabiliser les emprunteurs, mais le prêt aux associations reste gratuit. Une convention pour le prêt de matériel a également été établie pour chaque catégorie d'emprunteur : particuliers et associations.

Il est rappelé que :

- **il est strictement interdit de prêter le matériel emprunté à d'autres personnes ou associations ;**
- **la personne qui est venue chercher le matériel reste seule responsable.**
- **le matériel emprunté doit être rendu propre sinon la personne le remporte.**
- **le matériel emprunté doit être rendu dans les 48h.**

Les deux barnums récemment achetés seront dorénavant prêtés aux particuliers : 25 € l'un, 50 € les deux. Une caution de 200 € sera demandée.

Raymond centralise toutes les réservations de matériel. Il est secondé par Michèle CASTELLO.

Les statuts du Comité des fêtes ont également été mis à jour.

Le Comité des Fêtes vous souhaite une très bonne rentrée et vous attend nombreuses et nombreux le 4 octobre pour déguster le saucisson à la grappe !

Véronique SEITZ-MARY

■ MANIFESTATIONS 2015-2016

- **saucisson à la grappe le 4 octobre,**
- **apéritif des classes en 5 le dimanche 11 octobre,**
- **apéritif pour le repas des anciens, le 16 janvier 2016**
- **projet de voyage à finaliser pour premier semestre 2016.**

SOCIAL

CE PRINTEMPS À LA CHRISTINIÈRE

Cette année, la CHRISTINIÈRE a réalisé sa 3e exposition artistique avec l'aide de l'association TALUS'ARTS.

De nombreuses œuvres nous ont été prêtées par des membres du personnel de l'établissement, et par les artistes du club qui nous ont aidés à les mettre en place. Le vernissage a donné l'occasion aux artistes amateurs de se rencontrer et de partager un moment convivial avec les résidents et le personnel de la maison.

La compagnie « Plurielles » est venue présenter le spectacle auquel elle participait : « Le Bourgeois Gentilhomme » de MOLIERE.

Cette comédie-ballet a été donnée en représentation au Château de Talluy en juin.

Les costumes hauts en couleurs et les chapeaux ornés de plumes ont séduit ces dames. Les courts extraits joués devant les résidents ont fait naître les rires.

Cette ambiance chaleureuse facilite les échanges entre les comédiens amateurs et leurs spectateurs.



ASSOCIATIONS



CULTURE

BIBLIOTHEQUE

En cette période estivale, la bibliothèque a fait le plein d'acquisitions (achats) pour le secteur adulte et jeunesse.

Une sélection de livres pour l'été a été mise en place par Anne et Valérie. Les lecteurs et les lectrices ont pu ainsi évaluer les romans et les romans policiers sélectionnés pour les adultes, et les albums jeunesse pour les enfants.

La rentrée scolaire de Septembre signifie rentrée littéraire pour la bibliothèque.

Cette période de parutions importantes de nouveaux livres, sera pour nous un moment privilégié d'échanges avec vous, et de découvertes littéraires...

Cette période de rentrée sera aussi riche en événements culturels et en informations sur notre nouveau réseau des bibliothèques.

Tous ces événements et informations vous seront précisés dans le guide du lecteur des bibliothèques de la Copamo et dans le prochain cop' à mots.

Ces flyers seront disponibles à l'accueil de notre bibliothèque.

Toutefois, retenir que dans le cadre de l'inauguration du réseau, la bibliothèque de Taluyers à l'honneur d'inviter Jérôme Margotton, le 19 Septembre durant l'horaire d'ouverture au public.

Cette intervention s'intitule « Du livre à la scène : à la découverte des Contes du Piano-Caméra ». Une séance de dédicace suivra son intervention.

Je ne vous en dis pas plus pour ne pas gâcher la surprise; le titre de l'intervention devrait vous mettre sur la voie. Mais sachez que c'est une intervention ouverte à tous, originale et familiale. Venez nombreux pour cet artiste talentueux !

A l'ouverture du réseau des bibliothèques de la Copamo, un portail documentaire commun sera disponible en ligne. Ce catalogue en ligne facilitera vos recherches de chez vous, et vous permettra de voir notre fond

documentaire. Il vous permettra aussi de vous tenir informé sur les bibliothèques du réseau.

En vous connectant avec votre carte de lecteur, vous pourrez accéder à votre compte.

Mi-Septembre / début Octobre, vous aurez une carte de lecteur individuel qui vous permettra d'accéder à l'ensemble des livres du réseau (être inscrit dans la bibliothèque de votre résidence).

Un système de navette dans les bibliothèques de la Copamo permettra régulièrement de faire transiter des livres d'une bibliothèque à une autre en fonction de vos demandes.

Vous le voyez, cette rentrée s'annonce riche en découvertes et en programmations.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne rentrée !

Laurent BENTAALA

■ DATES A RETENIR

Samedi 17 Octobre de 10 à 12h
à la bibliothèque aura lieu le vernissage de l'exposition « Climats en péril » qui fait lien avec la conférence climat de Paris 2015.

Vendredi 6 Novembre à 19h30
Prochain conte en pyjama avec la venue d'une association de conteuses : la compagnie Ailes de lune. Venez nombreux !

SPECTACLE

PRIEURITES TALUSIENNES

La représentation du **BOURGEOIS GENTILHOMME**
a eu lieu du 11 au 15 Juin 2015 au **CHATEAU TALLUY**.



SPORT

CLUB DE JUDO

L'Ecole de Judo traditionnelle a repris ses activités le 7 septembre 2015.

Contacts :

Président :

Bruno PEREZ : 06 61 42 58 99

Les professeurs :

Michel PINEL : 06 89 86 24 54 –

Thierry COLLEN : 06 99 03 21 98

Aurélien GAGLIONE : 06 95 91 30 81



NOUVEAU EN SEPTEMBRE

OUVERTURE DE LA
Salle de préparation physique
avec un COACH !



ADRESSEZ-VOUS
A AURELIEN :
06.95.91.30.81

Préparation physique,
renforcement musculaire,
entraînements personnalisés.

Lundi : 18.30 / 19.30
Mardi : 17.30 / 19.30
Vendredi : 17.30 / 19.30

MONTAGNY

JUDO Le JUDO est un art martial, un sport de combat basé sur la voie de la souplesse qui se compose pour l'essentiel de techniques de projection, de contrôle au sol, d'étranglements et de clefs.



LES PROFESSEURS: Michel PINEL - 5è dan
Thierry COLLEN - 4è dan

EVEIL JUDO :

Baby judo : Enfants 4 / 5 ans - mardi - Jeudi 17h / 18 h
Cours d'initiation : Enfants 6 / 8 ans
mercredi 14 h / 15 h
jeudi 18 h / 19 h.

JUDO ENFANTS LOISIRS :

Enfants 7 / 10 ans : lundi 17 h / 19 h 30
Enfants 10 / 14 ans : mercredi 15 h / 16 h 30

JUDO ENFANTS COMPETITIONS :

Enfants 7/10 ans : vendredi 17 h / 18 h 30
Enfants 10 /14 ans : vendredi 18h / 19 h 30

JUDO ADOLESCENTS LOISIRS :

Enfants 15 /17 ans : mardi 19 h / 20 h

JUDO ADOLESCENTS COMPETITIONS :

Enfants 15 / 17 ans
Mercredi et vendredi 19 h 30 / 21 h

JUDO ADO / ADULTES LOISIRS ET COMPETITION :

Lundi - mercredi - vendredi de 19 h 30 à 21 h

Préparation des katas pour les passages
de grade pour les ceintures noires.

Jeudi 19 h / 20 h 30 - Professeur : Michel PINEL

MONTAGNY

TAISO PRATIQUE TRES DOUCE

Le TAISO est une approche douce des arts martiaux sans aucun danger tel que le judo et le jujitsu pratiqués sans chute et sans coup porté.



Jeudi : 9 h30 / 11h00 ADULTES SENIORS
Actuellement de 37 à 78 ans !

Professeur : Michel PINEL

NOUVEAU ! CARDIO TAISO

Culture et entretien physique : abdos/fessiers, renforcement musculaire, préparation physique, cardio-training...



Samedi 10 h / 12 h ADULTES

Coach : Aurelien GAGLIONE

SELF - DEFENSE JUJITSU

La self défense / JUJITSU est un art martial qui re-groupe les techniques de combat classées en trois catégories principales : frappe, contrôle et projection.



Cours d'initiation et de perfectionnement :

Le mardi : Enfants / Ados : 18 h / 20 h
Adultes : 20 h / 22 h

Professeur : Michel PINEL

ST LAURENT D'AGNY

JUDO ENFANTS



Cours d'initiation et perfectionnement.

Lundi 17 h /18 h : Enfants 6 / 10 ans

Mercredi 14 h /15 h : Enfants 6 / 8 ans

15 h /16 h : Enfants 9 / 10 ans

16 h /18 h : Enfants 9 / 14 ans

Professeur : Aurelien GAGLIONE

TALUYERS

JUDO ENFANTS

Cours d'initiation et perfectionnement.

Enfants 5 / 6 ans :

Jeudi : 17 h /18 h

Enfants 6 / 10 ans

Jeudi : 18 h /19 h

Professeur : Thierry COLLEN



JUDO BABY / PERISCOLAIRE :

Enfants 4 / 10 ans

Mardi et Vendredi : 16 h /17 h

Professeur : Aurélien GAGLIONE

NAISSANCE

LE 29 MAI 2015 EST NÉ LE FOOTBALL CLUB SUD OUEST 69

Tout d'abord, l'idée d'une fusion est née il y a quelques années déjà à partir d'une poignée de passionnés dont les anciens membres des bureaux et leurs présidents que nous ne manquons pas de saluer aujourd'hui.

Puis, leurs poursuivants, comprenant qu'il était indispensable de continuer en ce sens pour la survie du football dans nos communes, ont créé l'Entente en associant les joueurs des catégories U13, U15 et U17 de l'USTLMO et de l'AS MORNANT. Cette accointance a grandement facilité la mise en œuvre de la nouvelle entité.

A force de conviction, de démarches et de réunions, le FCSO69 est né et est actuellement en plein développement. La volonté des fondateurs du FCSO69 : J.M. MACHON, A. JABOUYNA, J. POUZADOUX, C. ANDRE, S. HUMBERT, S. CAILLAT, V. DUBOIS, C. TANZILLI, R. CELLE et T. BRUN, est de pérenniser la formation des jeunes, de poursuivre dans la compétition pour le jeu à 11, sans oublier l'équipe loisirs

Une nouvelle page vient donc de se tourner au cours de l'Assemblée Générale du FCSO69, qui s'est tenue le 29 mai 2015.

«Nous sommes en train de vivre un moment historique», a souligné le Président J.M. MACHON, en présence d'une nombreuse assistance dont les élus locaux, les partenaires, les joueurs et les bénévoles.

Les nouveaux statuts et le nouveau nom furent approuvés à l'unanimité par l'Assemblée. Le Comité d'Administration, fort de ces 25 membres, sera quant à lui à la hauteur de ses ambitions.

Pour s'initier, découvrir ce sport à partir de six ans ou tout simplement faire connaissance, venir jouer ou devenir partenaire, le FCSO69 vous invite à le rejoindre sur sa page Facebook ou sur son site internet en cours de construction.

« L'optimisme, c'est l'action ».

Thierry BRUN



Le Président J.M. MACHON souhaite qu'au sein de ce nouveau club le fil rouge soit :

le RESPECT,

la CONVIVIALITE,

la CONFIDENTIALITE.

COLLECTORS

■ POMPIERS

A partir du 1er Novembre 2015, les pompiers de votre commune viendront vous présenter le calendrier 2016 .

Ce calendrier est collector, c'est un calendrier qui ravira petits et grands.

L'ensemble des pompiers vous remercie d'avance pour votre accueil.



ASSOCIATIONS



ARTS

NOUVELLE SAISON TALUS'ARTS 2015/2016

Premier cours le lundi 28 septembre 2015.

Suite à une demande générale de nos adhérents qui ont souhaité avoir plus de cours et finir la saison fin juin, les cotisations augmentent donc légèrement au prorata des cours supplémentaires :

- Tarif : Adultes : 285 € / Ados (cours du soir) : 190 €
Enfants : 130 €
- L'adhésion reste à 10 €

Cette année, le thème sera le jardin avec toutes ses fleurs. (Vous avez peut-être quelques photos de votre). Nous aborderons plusieurs techniques : Dessin, pastel, aquarelle et peinture...

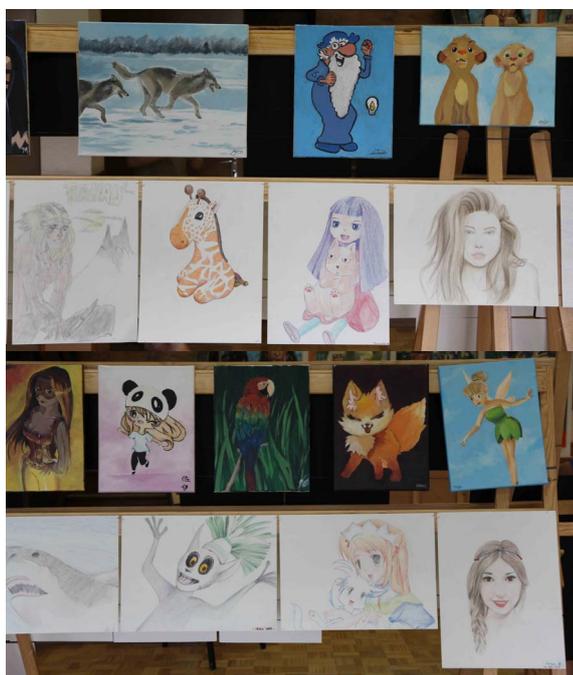
Ceux qui n'ont pas pu être au Forum des Associations le 4 septembre dernier peuvent aller sur notre site www.talusarts.fr page 'contact' ou nous joindre sur ces numéros :

Tel : Sheila / 06.13.68.36.64 / David 06.87.55.15.15

Les Photos de notre exposition sur le thème de l'Asie, dont les œuvres étaient superbes (certaines étaient laquées) ainsi que celles de la manifestation Festiv'arts du 30 Mai 2015 : Compagnie du Dandy, spectacle "DANCEFLOOR" avec la présence du sosie officiel de Rihanna, Lily DIAMOND, sont visibles sur notre site web.

Sheila GAILLARD

Future exposition d'hiver le 12 Décembre 2015 dans notre atelier (salle Mairie 1) annexe de la Mairie de Taluyers.



■ NOUVEAUX ATELIERS PERISCOLAIRES

DETENTE

YOGA ET RELAXATION

Bouger, s'amuser, faire participer son corps et être présent ou jouer avec sa respiration, échanger, s'écouter voilà ce que propose le yoga aux enfants.

Nullement question d'exploit ou de compétition, l'enfant explore découvre les multiples possibilités de son corps tout en développant ses capacités d'écoute et d'autonomie. Puis terminer une séance en apprenant à se détendre.....

Les ateliers ont lieu à la salle Requinque :

- le lundi de 16 h à 17 h : GS et CP
- le lundi de 17 h à 18 h : CM1 et CM2
- le jeudi de 16 h à 17 h : CE1 et CE2

Et si on pratiquait ensemble le yoga dans la joie et la curiosité du mouvement...

Annie LOMBARD

Le yoga adapté aux enfants :

- Améliore ou renforce la force, la souplesse l'agilité et la coordination,
- Améliore ou renforce la concentration,
- Stimule la créativité,
- Développe ou renforce la confiance en soi,
- Procure un état de calme, d'attention pouvant en outre être utile à la mémorisation et à l'écoute par exemple.

SPORT

VTT

Encadrée et animée par Nicolas Duperron, cette activité va s'adresser aux publics jeunes de 8 à 11 ans. Elle aura lieu le mardi de 16h à 17h30.

Nicolas Duperron entraîne les jeunes du Vélo Club de Brignais, à VTT, en trial et descente et organise des stages jeunes pendant les vacances scolaires.

Il est passionné d'activités outdoor et est motivé par les sports à sensations. Il découvre le monde des «moniteurs» alors qu'il vit sur l'île de la Réunion. Il pratique différents sports dont le judo, le parapente, la vitesse moto. Mais c'est dans le cyclisme qu'il trouvera ce qu'il recherche. Il s'oriente naturellement sur un diplôme d'éducateur sportif en cyclisme qu'il obtient en 2006.

Toute l'année à Taluyers, différentes techniques vont être abordées comme le trial, la descente, les sauts, l'orientation et bien sûr la randonnée sur les superbes sentiers du secteur de Taluyers.



GYM

■ www.tallaforme.fr

Pensez à consulter notre site (planning, fiche d'inscription,...)

Pour tous renseignements : tallaforme@aol.com

Début des cours le lundi 14 septembre 2015



ASSOCIATIONS



ESCRIME

YATAGARASU

Entretien avec un sabreur

Le club d'escrime japonaise YataGarasu, ouvert depuis un an et demi, change d'horaires et de salle d'entraînement à la rentrée 2015. Profitons-en pour poser quelques questions à son enseignant :



Quelle est la philosophie enseignée dans l'escrime japonaise ?

Dans cette école, on enseigne qu'on doit gagner sans combattre. Mais pas seulement, car si cet art ne sert actuellement plus dans un sens pragmatique à sauver sa vie sur un champ de bataille, cette école continue à nous apprendre à vivre en société. En effet, le fondateur de l'école était moine bouddhiste et la religion n'était à l'époque pas séparée de l'art de la guerre. On pourrait dire simplement qu'il y a plusieurs états d'esprit à mettre en place lors de l'entraînement qui nous aident aussi dans la vie de tous les jours :

Il y a « iro », être présent. Il faut vivre le moment présent, être dans l'instant présent, en pleine conscience, ici et maintenant. C'est faire chaque chose pleinement, avec sincérité, sans penser à ce que l'on va faire demain. Ceci permet de développer la concentration.

Il y a « shoshin », l'esprit du débutant. C'est une attitude d'humilité que le pratiquant doit conserver tout au long de sa progression, quel que soit son niveau atteint. C'est cette attitude qui lui permettra de progresser tout au long de sa vie.

Il y a « moshotoku », il ne faut rien attendre, ne pas avoir l'esprit de profit. Etre sans but et sans vouloir obtenir quelque chose est un effort permanent, ceci permet d'avoir l'esprit libre.

Contact : Yoann VARENNE 06 95 08 07 03

yatagarasu@laposte.net

<https://assoyatagarasu.wordpress.com>

Tout cela permet « fudoshin », esprit calme et serein face aux situations les plus graves.

C'est une école philosophique accomplie, c'est pour cela qu'il est difficile de répondre à cette question en quelques phrases seulement.

Quelle est la particularité d'un sabreur ?

En sabre, lorsqu'on est face à une arme qui coupe comme une lame de rasoir, la stratégie évidente est de ne jamais se faire toucher. Ce qui implique qu'on ne peut pas réagir à une coupe de l'adversaire car on se ferait couper avant de pouvoir bouger. On est donc obligé de pressentir l'attaque avant que celle-ci ne soit exécutée (« Genshin »), d'agir dans le sentiment de son adversaire. Pour réaliser de tel exploit, on est obligé d'affiner sa sensibilité. Un expert en sabre est donc une personne d'une extrême sensibilité.

L'escrime japonaise comporte-t-elle une pratique énergétique ?

On n'est pas du tout dans une approche physique et on prend conscience de son corps dans sa globalité avec des facultés qui ne s'épuisent pas avec le temps.

Il y a l'étude des « ki-ai », l'union avec l'énergie, elle permet de rythmer les mouvements avec la respiration en faisant vibrer des sons à partir du ventre (en criant ou en restant silencieux). Chaque son correspond à différentes actions sur le corps, différentes émotions, sentiments à mettre en œuvre. Il permet de projeter l'énergie mentale, physique et psychique.

On peut parler également de « ha-kei », l'émission de force ou explosion d'énergie. C'est un mouvement qui permet de projeter l'arme adverse pour renverser une situation.

■ NOUVEAUX HORAIRES

Le mardi de 20h à 22h
dans le bâtiment des Passerelles et

Le vendredi de 18h30 à 20h30
dans la salle d'animation (route de Berthoud,
Taluyers).

Premier cours d'essai gratuit,
venir avec une tenue souple.

FETE

SOU DES ECOLES

La fête de l'école a eu lieu le 20 juin. Cette année, l'ambiance était chaude avec, par exemple, une superbe chorégraphie de hip hop des enfants de CE1/CE2 ou encore deux passages des élèves de CM2 qui avaient à cœur de « mettre le feu » pour fêter leur départ en 6ème.



C'est ensuite autour d'un barbecue servi avec des frites que tout le monde a fait une pause. Il semblerait que ce repas ait plu aussi bien aux petits qu'aux grands.

Puis la kermesse a débuté avec ses traditionnels stands, son panier garni... Une journée toujours aussi importante pour les enfants puisque même certains collégiens reviennent chaque année.

Comme l'année dernière, nous vous offrirons un pot le jour de la rentrée et vous rappellerons à quoi sert le SOU DES ECOLES. Ce jour-là, si vous êtes intéressés, seront en vente des kits « jeu de piste » à faire en famille.

Coordonnées du Sou :

Tél : 07.83.08.69.21

oudesecoles.69440@gmail.com

N'hésitez pas à nous rejoindre au sein de cette association où l'ambiance est très conviviale.

Sachez également que le Sou loue deux barnums de 3X3, un percolateur et un trampoline pour toutes vos fêtes en famille ou entre amis.



■ DATES A RETENIR

- **Assemblée générale du sou des écoles aux barbelous Mardi 15 septembre à 20h30**
- **Vogue 3, 4, et 5 octobre 2015**





JEUNESSE

ESPACE JEUNES

L'espace jeunes est ouvert durant toute l'année scolaire :

- chaque mercredi de 14h00 à 19h00

- chaque vendredi de 16h30 à 21h00

Attention, le vendredi il peut être ouvert sous réserve d'action spécifique uniquement pour les tranches d'âges suivantes : 11-14 ans et 14-17 ans. Mais le public sera averti en amont.

Un programme est réalisé pour chaque période inter-vacances, viens te renseigner (il y a des activités, des repas... qui sont proposés).

Toutes les idées sont bonnes à prendre alors n'hésite pas à venir à l'espace jeunes proposer des activités pour tes prochaines vacances.

Pendant les vacances, il y a des animations du lundi au vendredi. Il faut se référer au programme d'animation !

Tu peux trouver le programme d'animation de tes prochaines vacances scolaires :

- à l'espace jeunes
- à la mairie
- au collège (des plaquettes sont distribuées)
- sur le site internet de la COPAMO
- au bureau information jeunesse à Mornant

N'hésite pas à venir me contacter soit à l'espace jeunes, soit par téléphone (06 27 67 69 41) ou par facebook (espaces jeunes taluyers) pour toutes questions.

Pendant le mois de juillet 2015 !

Durant les vacances de juillet, l'espace jeunes a proposé différentes activités certaines en partenariat avec EMP (Enfance en pays Mornantais) et avec l'espace jeunes.

Durant le mois de juillet, nous avons fait quelques activités phares, en voici une liste non exhaustive :

- Stand up paddle au lac d'Aiguebelette. Bataille d'eau Lac des sapins
- Tournoi de kin ball et barbecue
- Journée des EJ
- Cuisine Sport (foot, basket, ping pong...)
- Moto
- Journée à Annecy

Sans oublier les activités libres qui sont un moyen pour les jeunes de s'appropriier l'espace jeunes, de discuter tranquillement, d'être libres de leurs activités.

De plus, cet été encore les jeunes de la COPAMO ont pu profiter de trois séjours, qui sont toujours un succès auprès de notre public :

- Bormes les mimosas
- Vallée Bleue
- Crapa'hutte

Ces trois séjours se sont très bien déroulés !

Viens à notre rencontre pour découvrir l'espace jeunes et passer des moments agréables et conviviaux, rigoler, t'amuser et participer à des activités funs !

Estelle



JEUNESSE

L'ACTUALITÉ DES RAMI

Les Relais d'Assistants Maternels Itinérants (RAMI) sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans et à leurs accompagnateurs (familles, assistants maternels...) sur inscription.

Les animatrices vous accueillent sur toutes les communes de la COPAMO pour des ateliers d'éveil (musique, psychomotricité) selon un planning prédéfini et généralement au rythme d'une fois tous les quinze jours par commune.

Pour cette fin d'année 2015, les RAMI offriront, aux enfants et aux adultes, la possibilité de participer à des ateliers d'art thérapie. C'est un projet artistique qui s'articulera autour de la relaxation et de la liberté créatrice et d'expression à travers le collage, l'argile, la peinture. Ces ateliers se dérouleront sur les communes de St Jean de Touslas et Soucieu en Jarrest.

Les assistants maternels quant à eux, pourront bénéficier d'une sensibilisation à l'art thérapie sur la commune de St Laurent d'Agny.

Un art thérapeute leur proposera des ateliers avec différents médiateurs artistiques. Cela pourra les amener à se découvrir dans une démarche artistique, à porter un regard différent sur eux-mêmes et sur les autres.

Les RAMI ont convié l'association départementale d'éducation pour la santé (ADES) afin de proposer aux parents et assistants maternels, des formations sur les thématiques suivantes : « Sommeil et Petite Enfance » et « Activité physique et Petite Enfance ». Ces temps se dérouleront sur les communes de Chassagny, St Didier sous Riverie et Oriénas.

SOCIAL

FORUM POUR L'EMPLOI

La COPAMO, en partenariat avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), organise la 15ème édition Journée Proximité Emploi Formation le :

Mardi 6 octobre 2015 en matinée de 8h30 à 12h30 à Saint Laurent d'Agny (Salle d'Animation), Entrée libre

Ce rendez-vous annuel s'adresse à tous, quel que soit votre âge, votre niveau de formation ou votre situation professionnelle (salariés, demandeurs d'emploi...).

C'est l'occasion de découvrir des métiers, de rencontrer et d'échanger avec les recruteurs, les organismes de formations, le service public de l'emploi et les partenaires économiques.

Des ateliers de préparation (atelier valorisation de son image professionnelle et préparation aux entretiens) seront organisés en amont de la journée.

Espace culturel, service Enfance-Jeunesse
RAMI SUD : Sandrine GOUTAGNY: 06.77.42.82.31
RAMI NORD : Marine SEGURA : 06.75.71.49.50
rami@cc-paysmornantais.fr
www.cc-paysmornantais.fr

Pendant les vacances scolaires, les temps collectifs des vacances se dérouleront sur 3 jours consécutifs sur une même commune :

- RONTALON : du 20 au 22 octobre 2015, salle maison des alanqués.

Le mercredi 21 octobre, la compagnie Superlevure vous proposera

«le bal des Minis ». Un moment convivial où petits et grands pourront danser et chanter.

- ST ANDRE LA COTE: du 27 au 29 octobre 2015, salle du périscolaire à l'école.

(N'oubliez pas de vous inscrire à l'avance, le nombre de places étant limité.)

Et enfin, pour clore cette année riche en émotions, en rencontres, en jeux et en découvertes les RAMI vous invitent au spectacle de Noël le Mercredi 16 décembre 2015 à la salle Flora Tristan à Soucieu en Jarrest. Plusieurs séances seront proposées dans la journée.

Les invitations et les modalités d'inscription seront diffusées fin novembre 2015.

Les animatrices du RAMI sont à votre écoute par mail et téléphone. Elles vous reçoivent uniquement sur rendez-vous pour vous informer et vous accompagner (contrats, convention collective).



Côté employeurs : Vous recherchez un collaborateur, un salarié ? Vous souhaitez échanger avec les autres professionnels du territoire ? Alors, venez participer à la 15ème Journée Proximité Emploi Formation.

Ce forum emploi est devenu un rendez-vous incontournable entre les entrepreneurs, les acteurs de l'emploi, de la formation et les demandeurs d'emploi. Une réelle opportunité pour vous de récolter des CV et de rencontrer des candidats en direct dans une même journée.

Le programme détaillé de cette matinée sera donné à la rentrée de septembre 2015 et accessible sur le site web de la COPAMO à ce moment-là.

Contact :
Service Economie Emploi-Formation de la COPAMO
Bd du pilat - 69440 Mornant
Tél. : 04 78 44 05 92
Mail : emploi@cc-paysmornantais.fr - www.copamo.fr



DECOUVERTE

RANDONNER AVEC LA JOËLETTE !

Avec la Joëlette, promenez-vous partout!

La Joëlette est un fauteuil tout terrain mono-roue qui permet la pratique de la randonnée à toute personne à mobilité réduite, enfant ou adulte avec l'aide de quatre accompagnateurs. Elle est pliable et transportable. L'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais prête gratuitement, sur réservation une Joëlette.

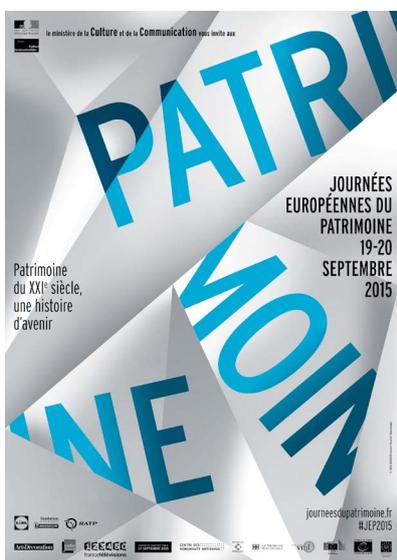


JOURNÉES DU PATRIMOINE À MORNANT

Le samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015

Après Taluyers, l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais s'installera à Mornant pour l'édition 2015 des Journées du Patrimoine placées sous le signe du patrimoine du XXIème siècle.

Vous aurez la possibilité de découvrir une grande variété de monuments de l'aqueduc romain du Gier aux bâtiments construits au cours de notre siècle. Parmi les sites exceptionnellement ouverts au public, il y aura : le centre aquatique, le collège Saint Thomas d'Aquin anciennement le clos Thomassin, l'ancien couvent des sœurs Saint Charles, la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers et bien d'autres surprises. Des animations rythmeront la journée avec des temps musicaux (chorale, gospel, flutistes), des lectures théâtralisées, des expositions de Mornant, aujourd'hui et hier. Ce sera aussi l'occasion de découvrir ce qui fait le patrimoine aujourd'hui avec la participation d'acteurs du village: des sculptures sur bois, des villageois qui restaurent le patrimoine ancien.



BALADE VIGNERONNE

Samedi 3 octobre à 14h30

Accompagnés d'un vigneron, vous découvrirez le travail de la vigne au fil des saisons dans les Coteaux du Lyonnais. La balade se terminera au caveau avec une dégustation de vins du domaine et une petite collation.

Durée: 1h30.

Tarif : 2 €

Lieu exact du rendez-vous communiqué lors de votre réservation.

■ INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais Tél. 04 78 19 91 65
par mail à accueil@otbalconslyonnais.fr
Site : www.otbalconslyonnais.fr ou www.otbalconslyonnais.fr

RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

UN NOUVEAU SERVICE POUR LA RENTRÉE

En septembre, le réseau des bibliothèques du Pays Mornantais ouvre ses portes !

Le Pays Mornantais : c'est aussi 16 bibliothèques !

En réflexion depuis 2011, l'ensemble des acteurs concernés (Bibliothèques, Communes, Communauté de Communes, Médiathèque Départementale, DRAC) ont uni leur énergie pour donner naissance au réseau des bibliothèques du Pays Mornantais.

Le Réseau des bibliothèques, c'est:

- Une carte de lecteur unique et commune pour emprunter, lire, découvrir, écouter, regarder,... et ce, quelle que soit la bibliothèque à laquelle vous êtes inscrit/e !



- Un site internet dédié pour vos réservations ou consulter les 80.000 documents désormais réunis dans un catalogue commun, mis à votre disposition où que vous soyez !!!

- Des services en ligne avec des contenus enrichis, des outils pour se former... accessibles par un simple clic !

- Une nouvelle identité visuelle pour dire les passions qui nous lient

Découvrez ce nouveau service dès le 18 septembre en ouverture de la Saison à l'Espace Culturel J. Carnet ; mais aussi, près de chez vous puisque chaque bibliothèque prendra soin d'organiser un temps d'animation pour vous informer, vous inscrire ou tout simplement avoir le plaisir de vous accueillir !

Alors, pour tout savoir, rapprochez-vous dès à présent de l'équipe de votre bibliothèque et rejoignez-nous le 18 septembre à l'Espace Culturel Jean Carnet pour fêter ça ensemble !

Pour toute information complémentaire, contactez le Service Culturel / COPAMO 04.78.44.05.47 ou culturel@cc-paysmornantais.fr

■ OUVERTURE CENTRE AQUATIQUE

CENTRE **AQUATIQUE**
intercommunal "Les bassins de l'aqueduc"

OUVERTURE
LE 5 OCTOBRE



3 Rendez-vous
en septembre...

Du 15 au 26/09 : Inscriptions aux activités Aquagym, aquaphobie, cours de natation, ...

Le 20/09 : Journées du patrimoine
Visite architecturale & moment musical

Les 26 et 27/09 : portes ouvertes
Un week-end pour découvrir toutes les activités en famille, entre copains, en amoureux ou en solo !



LES BASSINS
DE L'AQUEDUC

Centre aquatique : 04 78 44 70 26
276, avenue du Pays Mornantais
69440 mornant



juillet 2015

■ ÉLECTIONS RÉGIONALES dimanches 6 et 13 décembre 2015

Pour la première fois, ce sont les représentants des nouvelles grandes régions qui seront élus.

Prévues au départ au mois de mars, elles ont été décalées à décembre. Les électeurs qui viennent de déménager ou ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales de leur commune bénéficient d'un délai supplémentaire pour s'inscrire.

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2015 pour vous inscrire sur les listes électorales, avec votre carte d'identité et un justificatif de domicile. Après cette date, il sera trop tard et vous ne pourrez pas voter en 2015.

COPAMO

Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.44.14.39.
@ copamo@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

**OFFICE DE TOURISME
LES BALCONS DU LYONNAIS**

Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.19.91.65.
@ accueil@otbalconsduyonnais.fr
www.otbalconslyonnais.fr

ESPACE CULTUREL JEAN CARMET

Boulevard du Pilat
69440 MORNANT
- 04.78.44.05.17.
@ culturel@cc-paysmornantais.fr

ESPACE EMPLOIS

- 04.78.44.05.92
@ emploi@cc-paysmornantais.fr

BUREAU INFORMATIONS JEUNESSE

- 04.78.44.98.56
@ bij@cc-paysmornantais.fr

■ MORNANT UTILE

CENTRE AQUATIQUE

- 04.78.44.70.26

TRESORERIE

- 04.78.44.01.20.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

39 avenue de Verdun
69440 MORNANT
- 04.78.44.98.00.

CONCILIATEUR

Permanences Mairie de MORNANT
1er Jeudis du mois de 9h00 à 12h00
3ème Jeudis du mois de 14h00 à 17h30

ASSISTANTE SOCIALE

Maison du Département
7 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
- 04.78.19.93.20.

NOS ELUS

Député : Georges FENECH
- 04.78.81.08.98.
Conseiller Général : Paul DELORME
Permanence mairie de Mornant
Sans RDV 9h00 à 11h00 – 1er vendredi du mois

VEOLIA

25 allée des Châtaigniers
69700 MONTAGNY
- 0810 000 777

SDEI ASSAINISSEMENT COLLECTIF

244 avenue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
- 0810.514.514
URGENCES - 0810.814.814.

ERDF-GRDF

Abonnements - 0810.875.306.
Dépannage Electrique- 0810.761.773.
Dépannage Gaz - 0810.686.003.

PREFECTURE DU RHONE

69419 CEDEX 03
- 04.72.61.61.61.

HOTEL DES IMPOTS

1 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.52.60.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Permanence mairie Brignais
Lundi 13h30 à 16h30
- 04.78.05.15.11.

POLE EMPLOI

11 rue Baudin
69600 OULLINS
- 39.49.

■ PRATIQUE

**Aides aux femmes
victimes de violences**

VIFF (Villeurbanne Informations Femmes Familles):
156 crs Tolstoï 69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 76 47

FIL (Femmes Informations Liaisons):
8 av Henry Barbusse 69190 SAINT FONS
Tel : 04 72 89 07 07 ou 04 78 67 18 77

N'hésitez plus.....

TALUYERS TOUT SIMPLEMENT

Animations 2015

OCTOBRE				
3, 4 et 5	Vogue	Sou des Ecoles	Parking Prieuré	
4	Saucisson à la grappe	Comité des fêtes	Place de la Bascule	9h à 13h
11	Classes en 5		Maison des associations	10h
18	Retrotal 9 Voitures anciennes	MCD5	Parking Prieuré	9h à 19h
NOVEMBRE				
11	Cérémonie Monument aux Morts	Municipalité	Devant la mairie	11h
28 et 29	Stage de flute	Chrysalide des arts	Les Barbelous	9h30 à 17h
29	Matinée fruits de mer	MCD5	Place de la Bacule	9h à 13h
DECEMBRE				
5	Réunion fin d'année	Club idéal DS	Salle d'animation	12h
12	Exposition d'hiver	Talus'arts	Salle Mairie 1	Journée
12	Distribution de colis	CCAS/Municipalité		14h
18	Père Noël à la mairie	Elus	Mairie	18h30
	Concert de Noël	Association musicale	Eglise Taluyers	

TALUYERS, C'EST AUSSI ÇA

Fête des voisins vendredi 29 mai 2015

Lotissement "les pavillons du centre"
une vingtaine d'habitants participaient à cette fête traditionnelle.



HISTOIRE

AU FEU, LES POMPIERS !

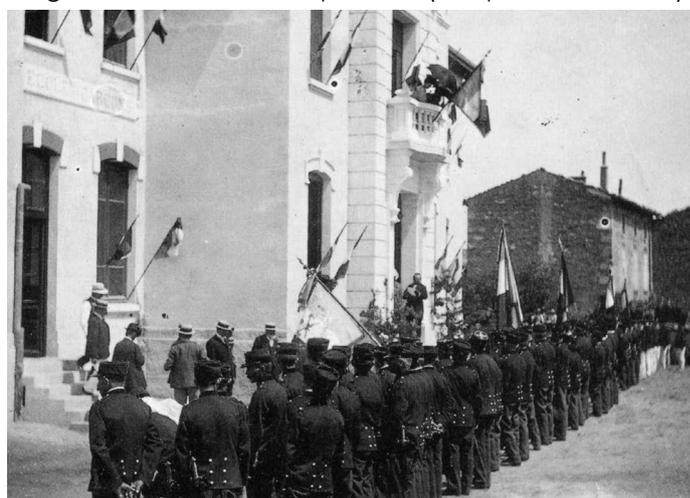
Dès l'année 1886, une souscription publique avait été organisée au sein de la population du village de Taluyers afin de permettre l'acquisition de matériel pour lutter contre les feux. L'argent récolté permit d'acheter une pompe à incendie et une centaine de seaux de toile. Cette même année, le 14 novembre, le Conseil municipal approuva la création d'un corps de sapeurs-pompiers sur la commune. C'est par l'arrêté préfectoral, daté du 6 janvier 1887, que la formation de cette compagnie fut officialisée. Très importante pour l'époque, elle comptait une cinquantaine d'hommes. Elle était dirigée par le capitaine Joannès Serve, secondé par le lieutenant Verpillieux et le sous-lieutenant Siméan. Outre ces trois officiers, la compagnie comprenait un sergent-major, un sergent-fourrier, quatre sergents, huit caporaux, un tambour (ou un clairon) et trente-sept sapeurs (règlement de service, donné par arrêté municipal, approuvé par la Préfecture, le 20 juillet 1888). De plus, à la demande du capitaine, la compagnie reçut cinquante sabres.



1989 - Taluyers - Défilé du centenaire des Pompiers

Le 16 février 1902, le Conseil municipal ramena l'effectif du corps à celui d'une subdivision de quarante-sept hommes (entériné par arrêté préfectoral daté du même jour). De 1902 à 1920, ce fut le Lieutenant Claude Besson qui dirigea le centre. Durant cette période, une importante donation de Mademoiselle Marie Serve (bienfaitrice de la commune) permit la construction de la nouvelle mairie. Parallèlement, une somme fut affectée à la subdivision des sapeurs-pompiers. Le 4 août 1907, à 11 heures du matin, fut inaugurée cette nouvelle mairie,

sous la présidence de M. Lutaud, Préfet du Rhône, de M. Paillason, Conseiller Général, de M. Millaud, Sénateur du Rhône et de M. Chollet, Maire de Taluyers. Les pompiers, en grande tenue, étaient présents (voir photo ci-contre).



Taluyers - Inauguration nouvelle Mairie

En 1907, le nombre de sapeurs-pompiers fut fixé à trente-sept membres. Puis la grande guerre de 1914 désorganisa beaucoup la subdivision qui fut reconstituée le 13 août 1921. De 1920 à 1939, le chef de centre fut le Lieutenant François Caudy. Le 9 août 1929, le Maire Jean-Marie Chollet réceptionna une motopompe issue des sapeurs-pompiers de Lyon, pour la commune de Taluyers, en remplacement de l'ancienne pompe à bras. C'était le début de la mécanisation du centre avec cette machine remorquable de marque Maheu-Labrosse, du type RI à 8 pistons. Elle permettait un débit de 25 m³/h. Mais, en cas d'incendie, il fallait encore compter sur la réquisition d'une voiture particulière afin de prendre en charge le remorquage de cette motopompe.

En 1932, les P.T.T. attribuent au niveau national le n°18 pour l'alerte des Sapeurs Pompiers.

À la veille de la guerre en 1939, le Lieutenant Jean Garde pris la direction du centre jusqu'en 1948. Le 25 août 1945, l'effectif du corps était de vingt-cinq hommes. En novembre de cette même année, le maire, André Chamard, obtint l'autorisation de maintenir l'effectif à trente-deux sapeurs-pompiers. De 1948 à 1972, le chef de centre fut le Lieutenant Georges Charvöllin.

En 1972, une nouvelle motopompe portable, permettant un débit de 30 m³/h, vint remplacer l'ancienne machine en fin de service. De 1972 au 31 décembre 1982, l'Adjudant Paul Caudy prit la direction du centre. Il fit l'acquisition, en 1977, d'une camionnette, sans doute le premier véhicule motorisé du corps.



Taluyers - Premier véhicule des pompiers

Le 25 octobre 1976, un décret permit aux femmes de pouvoir endosser la tenue des sapeurs pompiers. Elles représentent aujourd'hui en France environ 10 % des effectifs.

De 1983 à juin 1985, le chef de centre fut l'Adjudant Bernard Fontanel. Le corps bénéficia d'un petit local situé à côté de la « Fabrique » permettant de stocker la pompe. En juin 1985, le Lieutenant Bernard Bergeron prit la direction du centre. Jusqu'à son départ en 2010, il eut à gérer les grandes métamorphoses et les transformations technico-administratives qui ont bouleversé le travail des sapeurs-pompiers en France. Tout d'abord, vers 1984, de nouveaux locaux furent ouverts, rue des Blanchardes, près de la place de l'Hôpital. Puis, en 1988, des récepteurs d'alerte individuels vinrent remplacer la sirène, qui, elle même avait remplacé le tocsin, en usage dans les temps anciens.

Traditionnellement, les sapeurs-pompiers ne manquent pas d'honorer la mémoire des anciens et des disparus, victimes du devoir. C'est pourquoi ils répondent toujours présents, lors des commémorations du 8 mai ou du 11 novembre, au monument aux morts. C'est dans ce même esprit qu'en 1998 fut fêté le centenaire de la création avec un grand défilé dans les rues du village.

En 1999, la gestion communale laissa la place à la départementalisation du corps suite à la création du S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours). Avec la loi du 3 mai 1996, dite loi de « départementalisation », le S.D.I.S. était devenu un établissement public de droit commun et n'était désormais géré que par des élus au sein du C.A.S.D.I.S.

Depuis cette date, tout a beaucoup changé, très vite, à la fois dans les mentalités et dans la technique. Malgré le volontariat, il fallut se professionnaliser. Le matériel devait répondre aux normes et la nécessité de regroupement entre plusieurs communes, ainsi que le besoin de nouveaux locaux beaucoup plus fonctionnels, se fit fortement sentir. C'est pourquoi, depuis octobre 2006, date du rapprochement entre les corps de Chassagny, Montagny et Taluyers, les trente-cinq soldats du feu de

ces trois villages ont appris à se connaître et à travailler ensemble.

Enfin, la première pierre de la future caserne dédiée à ces trois villages, située dans la zone artisanale de la « Ronze » à Taluyers, fut déposée fin juin 2007 par Michel Mercier (Président du Conseil général du Rhône), en présence du Colonel Serge Delaigue (Directeur départemental du SDIC), de nombreux gradés, personnalités et de Pascal Outrebon, Maire de notre commune.



2008 - Nouvelle caserne des pompiers

Inaugurée le samedi 5 juillet 2008, en présence des Maires et du Député Raymond Durand, cette infrastructure établie sur 200 m² de terrain est équipée d'outils très efficaces. En particulier, elle est dotée des nouveaux véhicules répondant aux standards et normes imposés, ainsi que du système de transmission informatique très performant. Les photos ci-contre nous montrent la construction des bâtiments en octobre 2007 et son état final en 2010.

Après la mise en route de cette nouvelle organisation, Bernard Bergeron a laissé la place à Luc Durant en 2010, pour une retraite bien méritée. Tout récemment, c'est Frédéric Thevenet qui a été nommé nouveau chef de centre. Nous lui souhaitons tous nos encouragements car les défis futurs seront grands, en particulier avec les étés très chauds que nous allons connaître. En témoigne le spectaculaire feu de broussailles qui s'est déclaré le mardi 7 juillet 2015 dans la lande de Montarcis, vers 16h, probablement en raison de la situation caniculaire qui a frappé la région. La température avoisinait les 39°C avec un vent du sud très fort. La route départementale RD342 a été coupée dans les deux sens et plusieurs habitations ont été évacuées. D'importants moyens de lutte incendie ont été détachés sur place dont cent cinquante pompiers et plus de quarante engins, issus des départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère. Nous rappelons que la microtoponymie du lieu nous indique que l'étymologie de « Montarcis » vient de Mont brulés !

Afin de rendre hommage et de faire connaître ce passé et cette histoire, l'Association L'ARAIRE prépare une importante exposition dans son musée d'Yzeron au printemps 2016, ainsi qu'un numéro spécial de la revue.

Pour terminer, connaissez-vous l'origine de l'expression « fumer comme un pompier » ?
Rien à voir avec le tabac !
Réponse au prochain numéro.

Gérard CHOLLET

TALUYERS TOUT SIMPLEMENT

■ Associations 2015

A DEUX PRES DE CHEZ VOUS	David	GENESTE	Président	91 chemin des Eglantiers	69440	TALUYERS	09.80.87.86.61
ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	06.45.69.61.98
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Olivier	BOYER	Responsable				06.83.92.31.43
AMICALE BOULES	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04.78.48.20.58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.00.68.03
ASSOCIATION PAROISSIALE	Jean-Jacques	PREBET	Président	85 montée de l'Eglise	69440	TALUYERS	
BIBLIOTHEQUE Municipale	Brigitte	LOUSTE	Présidente	14 Place de la bascule	69440	TALUYERS	04.78.48.20.85.
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX	Nicole	CROZIER	Présidente	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
CHRYSLIDE DES ARTS	Géraldine	ALLEMAND	Présidente	Allée des Jardins	69440	TALUYERS	06.12.02.12.63
COMITE DES FETES	Raymond	CELLE	Président	40 route du Batard	69440	TALUYERS	06.74.72.09.35
ECOLE DE JUDO	Bruno	PEREZ	Président	774 Montée de Sourzy	69940	MONTA-	04.78.73.93.58
ESCRIME JAPONAISE	Yoann	VARENNE	Président	25 rue des Rivoirelles	69440	TALUYERS	06.95.08.07.03
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orliénas	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURES	Président	253 Chemin du Moncey	69440	St LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
ARTS SCENIQUES ET VIELLES BRETELLES	Bruno	SICARD	Président	133 E Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.20.60
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	SIANECL	04.78.81.29.96
MOTO CLUB DES CINQ	Dominique	LAUGIER	Président	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	06.15.69.93.33

PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Cécile	ROUCART	Présidente		69440	TALUYERS	04 78 48 73 34
PATRIMOINE DU RHONE	Pierrette	BERGER-PERRIN	Correspondante	175 rue de la Guette	69440	TALUYERS	04.78.48.74.43
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations Rue Boiron	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SIXTINE OBJECTIF GALIPETTE	Christian	VAN DEN BROECK	Président	Chemin de la Blancharde	69440	TALUYERS	06.85.94.93.69
SOCIETE de CHASSE	Marc	GOURDON	Président	Rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.77.95
SOU des ECOLES	Marilyne	REVEL	Présidente	210 rue de la grange	69440	TALUYERS	06.28.84.54.10
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de la Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56
OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de la Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agny	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TALUSATIS	Aline	FILLIOL		210E Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	04.78.48.21.45.
TALUSATIS	Juliette	DUBROUILLET	Présidente	6 Rue Diot	69530	BRIGNAIS	06.98.87.60.14
TENNIS CLUB	Laurent	GOUTTENOIRE	Président	Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	06.98.84.63.12.
FOOT CLUB SUD OUEST 69	Alain	JABOUYNA	Vice -président	449 A rue du Clair	69530	ST LAURENT D'AGNY	06 36 46 00 28
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
Syndicat agricole (C.U.M.A.)	Michel	CROZIER	Responsable	625 Route de grand bois	69440	TALUYERS	04.78.48.29.42
SPL Enfance en Pays Mornantais	Véronique	APAIX		21 Avenue du Souvenir	69440	MORNANT	04.78.44.17.02

MARIÉS EN 1965

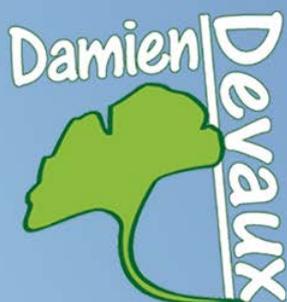
Vous pouvez symboliquement renouveler votre engagement devant Monsieur le Maire et ainsi marquer la continuité de votre amour entourés de vos proches.

Faites-vous connaître auprès du CCAS en contactant le secrétariat de la Mairie au 04 78 48 73 17.

**Mercredi 11 Novembre 2015,
à 11h devant la Mairie**



**■ COMMEMORATION
11 NOVEMBRE**



Créateur de jardin

Paysagiste

- Pavage • Dallage • Enrochement • Clôture
- Escalier • Maçonnerie paysagère • Bassin • Muret
- Elagage • Plantation • Taille de haies

Taluyers - 04 78 48 27 43 - 06 17 40 52 82

www.damiendevaux.fr - damien.devaux@cegetel.net

SOBAT PEREIRA

MACONNERIE GENERALE

NEUF & RENOVATION

JOINTS de PIERRES

ISOLATION

AMENAGEMENT

INTERIEUR EXTERIEUR

**ZA de la RONZE
241 rue des Carrières
69440 TALUYERS**

04.78.51.14.91

sobat@9business.fr



GUYOT - CAVEAU Grégoire

Nous vous accueillons du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Pour vos dîners, réceptions, mariages ou autres événements, nous sommes à votre entière disposition pour vous proposer les vins qui vous conviendront.
Des Coteaux du Lyonnais aux plus prestigieuses appellations de la Vallée du Rhône, venez découvrir une large gamme complétée par nos meilleures sélections de chaque région (Bourgogne, Bordeaux, Champagnes ...)

GUYOT

Propriétaires de vignobles en Coteaux du Lyonnais et Vallée du Rhône
230 route des Fontaines 69440 TALUYERS - Tél : 04.78.48.70.54
Fax : 04.78.48.77.31 contact@guyot-vins.com

www.guyot-vins.com



GUYOT

Maison de Vins depuis 1919

Renov' Décoration
Isolation Electricité



Isolation thermique et/ou acoustique
Rénovation énergétique de l'habitat
Combles, murs intérieurs ou extérieurs, planchers, ...
Eligible au PTZ (Prêt à taux 0%)
Crédit d'impôt
Aide de l'ANAH

69530 ORLIENAS

Tél : 06 03 71 08 68

Fax : 09 55 11 89 42

Mail : contact@renovdecoration.fr

Web : www.renovdecoration.fr



Salon de Coiffure Mixte



*Boulangerie
des Platières*

6 h / 20 h - 7 / 7 jrs

ZI des Platières - 69440 Mornant - Tél. 04 78 50 60 76

Mécanique - Carrosserie - Peinture - Vente de véhicules neufs et d'occasion - Financements -

Garage Morellon

Z.I les Platières 69440 MORNANT
04 78 48 21 99 - garage.morellon@orange.fr

SI
services à la personne

Les p'tits services de Béa

Services à la personne

Les p'tits services de Béa, c'est une équipe à vos côtés pour vous accompagner dans toutes vos tâches du quotidien. Débarassez-vous enfin des corvées de ménage, repassage ou jardinage et profitez de votre temps libre. **Heureusement, Béa est là !**

Ménage	Repassage	Jardinage
Bricolage	Gardiennage	Garde d'enfants à domicile

Audrey ARMAND
06 70 99 35 13

Bernard ROLLAND
06 70 99 29 12

10, place de la liberté - 69440 Mornant
Tél. : 04 78 57 14 06 - lpsbmornant@orange.fr
Site Internet : www.lpsbmornant.wix.com/lpsb

PEUGEOT

Garage FLACHY - PEUGEOT SERVICES MORNANT
Réparateur Agréé

Maintenance - Carrosserie - Vente véhicules neufs
www.garage-flachy.com
04 78 44 02 70

Chateau Talluy

Détente, Authenticité & Emotion

- * HÔTEL DE CHARME
- * RESTAURANT GASTRONOMIQUE
- * BISTROT
- * SEMINAIRES
- * SALLES DE RÉCEPTIONS

- * SOIREEES JAZZ
- * EXPOSITIONS DE PEINTURES ET SCULPTURES

Bons cadeaux
à partir de 28€

.....

CHATEAU TALLUY
144 rue du Pensionnat, 69440 TALUYERS
www.chateautalluy.com
04.78.19.19.00 / contact@chateautalluy.com





**ESPACES VERTS
CHOPARD**

CRÉATION ET ENTRETIEN
DE PARCS ET JARDINS
www.espacesverts-chopard.fr



Faites tondre votre pelouse,
tailler vos haies et
divisez votre facture par 2

Aux Jardins Services

Services
à la personne



Si proche et tellement complice

Ouvert
Lundi – Mardi – jeudi – Vendredi
7h30/13h 15h30/19h
Mercredi – Samedi
7h30/13h
Dimanche 8h/13h

Place de la Bascule 69 440 TALUYERS
Tél. 04 78 48 20 78

PEPINIERES

Laurent CHAZOTTIER

Arbres et Arbustes d'ornement
Espèces fruitières • Rosiers



415 chemin de la Lorende
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY
Tél. 04 78 48 72 67
Fax 04 78 48 79 33

Vente aux particuliers



PLANTATION
ELAGAGE
ENTRETIEN
PAVAGE DALLAGE
CREATION de PARCS et JARDINS

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
bruno.reure@wanadoo.fr

ACPPA La Christinière
Accueil et Confort
Pour Personnes Agées

10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr

BAR D'ALEX

Bar - Tabac - Presse

TALUYERS

Diffusion des matchs de 1'



GRAND ÉCRAN

04 - 78 - 48 - 74 - 22

*Boulangerie
Pâtisserie*

Costantino



Horaires

Mardi au vendredi
6h30 à 13h et de 15h30 à 19h

Samedi
6h30 à 13h et de 16h00 à 18h30

Dimanche de 6h30 à 13h

Fermé le dimanche après-midi
et le lundi

63, Rue du Pensionnat - 69440 Taluyers
Tél. 04 78 48 27 42 - boulangerie-costantino@orange.fr

Mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17
Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie@taluyers.com
Site : www.mairie-taluyers.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h et 16h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h

Permanences

Le Maire et ses Adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

Navette

Une navette le vendredi une fois par
quinzaine pour Mornant.
Service Gratuit.
Départ 9h15, Retour 11h30
devant la Mairie.

Vendredi 4 et 18 Septembre
Vendredi 2, 16 et 30 Octobre
Vendredi 13 et 27 Novembre
Vendredi 11 et 25 Décembre

Santé

INFIRMIER - Eric PATENAY 06 83 85 59 80

Cabinet infirmier du Centre

Secrétariat	04 78 46 22 62
Sandrine BERNIN	06 82 58 80 04
Nathalie FORISSIER	06 48 64 68 33

Pôle médical et paramédical

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON	04 78 48 20 04
OLIVIER	04 78 48 20 04
Médecin de garde	04 78 44 03 03

Infirmières

Laurence ROULLET	04 78 57 92 09
Adeline DURAND	
Christelle CHOITEL-GRATALOUP	

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH	09 81 96 33 42
---------------	----------------

Sage-femme

Catherine MITTON	06 16 86 31 81
------------------	----------------

Osteopathe

Jérôme REURE	06 79 29 56 99
--------------	----------------

Ecoles

Route de Berthoud

Ecole MATERNELLE

Mme LAROCHE 04.78.48.26.95

Ecole ELEMENTAIRE

Mme LOPEZ 04.78.48.75.47

RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE PERISCOLAIRE

Maryline GOUTAGNY 07 76 87 78 26

Agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h 15h à 18h
Jeudi	Vendredi	Samedi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

Bibliothèque

Tél : 04.78.48.74.85

<http://bibliothequetaluyers.free.fr>

le 1er mardi de chaque mois ouverture
en nocturne de 20h à 22h

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
15h45 à 18h	15h à 17h	15h45 à 18h	10h à 12h

Urgences

Pompiers	18
SAMU	15
Centre anti poison	04 72 11 69 11
Gendarmerie de Mornant	04 78 44 00 64 ou 17
Allo Enfance Maltraitée (numéro appel gratuit 24/24 h)	119
Allo Violences Conjugales	3919
Urgence gaz	0810 224 000

Culte

Messe tous les 1er et 3ème
dimanches du mois

Marché

Place de la Bascule :
Mercredi matin et vendredi matin

www.mairie-taluyers.fr

CLASSES EN

5

Dimanche 11 OCTOBRE 2015.

Renseignements : 04 78 48 73 17
Contact : 06.76.87.53.48